Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bauten und Logistik BBL
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Ufficio federale delle costruzioni e della logistica UFCL

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

RAPPORT DU JURY

Concours de projets pour la construction

- d'un Bâtiment pour la Police International et autre services
- d'un Bâtiment pour un Centre Fédéral pour Requérants d'Asile

Janvier 2018

Rapport du jury

Préface

Pour tout voyageur atterrissant à Genève, la première image qu'il reçoit de la ville est celle qu'il observe à travers le hublot: le grand ensemble du Lignon, mais aussi celui des Avanchets; les coteaux viticoles du Mandement, mais aussi la zone industrielle de Meyrin-Vernier; le petit-lac, le Jet d'eau, le Salève et la chaîne du Jura, mais aussi Palexpo ou l'autoroute.

Le choix, éminemment logique, d'implanter un bâtiment pour la police internationale active principalement dans la zone aéroportuaire et dans le secteur des organisations internationales et un Centre fédéral pour requérants d'asile à proximité du tarmac, implique que ces futurs bâtiments participeront, désormais, à ce paysage sublime et contrasté, premier visage de la Genève internationale et humanitaire. En premier lieu pour toutes les victimes de persécutions, qui viennent ici demander asile.

Outre cet aspect, le souci de donner à tous des conditions d'accueil et de travail dignes et agréables justifie pleinement le choix de la procédure de concours d'architecture. Quand bien même les questions éthiques prennent ici largement le pas sur les aspects esthétiques, près d'une vingtaine de bureaux chevronnés ont choisi de contribuer à la recherche du meilleur parti possible pour hé-berger sur un même site deux programmes extrêmement distincts. Tous méritent d'être ici salués pour leur engagement, s'agissant de thèmes à propos desquels chaque citoyen se fabrique au-jourd'hui une opinion, alors que bien peu cherchent à construire des solutions.

La tâche du jury s'est avérée tout aussi délicate, ce d'autant que ses membres étaient en présence de deux maîtres d'ouvrage distincts, la Confédération et le Canton, dont il fallait tenir compte des besoins spécifiques, parfois difficiles à concilier. Nonobstant, grâce aux enseignements tirés de la variété des propositions, le jury a pu progressivement comparer, écouter, apprendre, et enfin abou-tir à un choix décidé à l'unanimité.

Pour les architectes lauréats, il ne s'agira pas de construire un monument, mais de poursuivre la réflexion avec les acteurs concernés, afin que le projet parvienne à traduire deux impératifs équivalents : sécurité et hospitalité.

Francesco Della Casa, Vice-président

Agir ensemble en parfaite entente

La commune du Grand-Saconnex, le canton de Genève et la Confédération ont démontré dans ces projets portés en commun qu'une collaboration dynamique associée à une communication transparente peut relever avec succès le défi d'une implantation harmonieuse et coordonnée de deux programmes ambitieux, exigeants et politiquement sensibles.

La présentation au concours de projets de qualité et variés ainsi que le choix unanime du lauréat sont les résultats d'un engagement sincère, d'échanges fructueux et d'une compréhension mutuelle des besoins et des contraintes.

Nous tenons donc ici à rendre hommage à l'exceptionnelle entente entre tous les acteurs de ces projets, qui ont fait preuve d'une efficacité qui ne pouvait s'appuyer que sur des qualités humaines et professionnelles évidentes, ainsi que sur une réelle volonté de construire ensemble pour entretenir et renforcer des synergies.

Ces travaux débutés en 2014 vont désormais pouvoir se concrétiser dans le même esprit, avec l'objectif d'une cohabitation naturelle entre la police internationale et le centre fédéral pour requérants d'asile dès 2022.

Un grand merci à tous d'avoir rendu cette aventure si riche!

Maria Drifi, Confédération

Ensemble

La démarche entreprise conjointement par la Confédération Suisse pour le centre de départ pour requérants d'asile et par le Canton de Genève pour la Police Internationale est à saluer comme un projet d'ouverture.

En effet, si les deux programmes diffèrent dans leur essence propre et leur spécificité, l'organisation du concours d'architecture traitant simultanément des deux équipements, offre la possibilité de constituer un ensemble cohérent et inédit.

La parcelle choisie pour le concours est située entre le site vaste et dégagé du tarmac de l'aéroport et la zone industrielle en devenir de la Commune du Grand-Saconnex.

Cette parcelle exige une insertion judicieuse et appropriée des programmes, tant pour gérer les flux séparés des accès que pour traiter les espaces extérieurs résultants.

La démarche entreprise, tout au long de la procédure, par le jury dont je tiens à remercier chacun des membres, experts, suppléants et organisateur, a permis de comprendre les attentes spécifiques de chaque maître d'ouvrage. Ce travail d'analyse, de communication et d'échange nous a progressivement porté unanimement vers le choix du projet «Philémon et Baucis» du bureau Berrel Berrel Kräutler Architekten AG.

Par sa volumétrie et l'adéquation de sonimplantation, le projet lauréat a parfaitement réussi à exploiter les qualités du site tout en organisant les deux entités de manière optimale et dans le respect de l'une et l'autre,.

Le résultat de ce concours d'architecture montre une fois de plus l'importance de pouvoir comparer différentes solutions. La compréhension et l'interprétation des programmes ont nourri les discussions au sein du jury pour aboutir à un consensus que je tiens également à saluer.

Pour terminer, je félicite le lauréat pour la qualité de son projet ainsi que les Maitres d'ouvrage qui ont su collaborer dans un esprit commun et fédérateur.Je formule mes vœux de réussite pour la réalisation de cet ensemble.

Pierre-Alain Dupraz, **président du jury**

Sommaire

Démarche

Introduction 9

Organisateur et maître d'ouvrage 9

Genre de concours et procédure 9

Situation et périmètre du concours 9

Objectifs généraux 9

Critères d'appréciation 10

Distinctions et prix 10

Jury 11

Contrôle de conformité 12

Expertise des projets rendus 12

Liste des projets rendus 12

Jugement 12

Premier tour d'élimination 13

Deuxième tour d'élimination 13

Tour de repêchage 13

Expertise et classement 14

Projets primés

Choix du lauréat 14

Résultats du jugement et attribution des prix 14

Recommandations du jury 15

Levée de l'anonymat 16

Evaluation 21

Projets non primés

Projets non primés 16

Approbation du jury 19

Evaluation 53

Démarche

Introduction

Il s'agit d'un concours pour la construction de deux équipements distincts :

Bâtiment pour l'Etat de Genève

A dominante administrative, ce bâtiment regroupe diverses entités actuellement réparties dans les environs de l'aéroport :

- La Police Internationale (PI)
- Le centre de coopération policière et douanière (CCPD)
- Le centre de détention administrative de Bois-Brûlé

Bâtiment pour la Confédération (CFA)

Le CFA aux fonctions d'attente et de départ est un des centres fédéraux hébergeant les requérants d'asile pendant une durée de 140 jours au maximum. Il comprend une zone d'entrée, une zone dortoir ainsi qu'une partie administrative.

Organisateur et maître d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage et les organisateurs sont l'Etat de Genève et la Confédération.

La Confédération Suisse est représentée par le Département fédéral des Finances (DFF), Office Fédéral des Constructions et de la Logistique (OFCL)

L'Etat de Genève est représenté par le Département des Finances (DF), Office des bâtiments

L'organisation technique de la procédure est assurée par MIDarchitecture sàrl, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Genre de concours et procédure

Le présent concours est un concours d'architecture à un degré conforme au règlement SIA 142 (édition 2009).

Situation et périmètre du concours

Voir schéma ci-contre.

Objectifs généraux

Société

Les maîtres d'ouvrage désirent que les deux bâtiments garantissent le bien-être des occupants tout en assurant la sécurité des biens et des personnes. La qualité des espaces communs tant extérieurs qu'intérieurs est à ce titre déterminante. L'architecture doit être efficace et rationnelle sans pour autant perdre en qualité spatiale.

Environnement

La Confédération et l'Etat de Genève attachent une importance primordiale à la mise en œuvre de matériaux de construction durables, écologiques et recyclables pour le bâtiment du CFA et pour celui de la police internationale. Les directives strictes concernant les coûts d'investissement et le cycle de vie des bâtiments devront être respectées.

Economie

Les maîtres d'ouvrage attachent une grande importance à des coûts de réalisation économiques, ainsi qu'à des coûts de fonctionnement bas, concurrentiels et des coûts de cycles de vie optimisés. Les projets devront respecter l'enveloppe budgétaire avec les prix plafond de :

- **Bâtiment pour l'Etat de Genève (CFC 1-5) CHF 40 mio HT**
- **Bâtiment pour la Confédération (CFC 1-5) CHF 23 mio HT**

Critères d'appréciation

Conformément au point 1.8 du programme du concours, les projets ont été jugés sur la base des critères suivants :

- Respect et compréhension des programmes spécifiques à chaque entité
- Pertinence de l'organisation aux différentes échelles du projet
- Fonctionnement général de la proposition
- Qualité architecturale et urbanistique
- Bien-être, santé et domesticité
- Rationalité économique (construction et coût du cycle de vie)

L 'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

Distinctions et prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 230'000 HT pour l'attribution d'environ 5 à 7 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

Calendrier du concours

Publication du concours	dès le 27 juin 2017
Obtention des documents à télécharger	dès le 27 juin 2017
Fourniture de la maquette	du 17 au 22 juillet 2017
Questions des concurrents	28 juillet 2017
Réponses du jury sur le site Internet http://www.simap.ch mise en ligne	11 août 2017
Délai d'inscription administratif	15 septembre 2017
Remise des projets à l'organisateur au plus tard à 12h00	20 octobre 2017
Remise de la maquette à l'organisateur au plus tard à 12h00	3 novembre 2017

Jury

Président

M. Pierre-Alain Dupraz,	architecte ETS/FAS, Genève

Vice-président

M. Francesco Della Casa,	architecte cantonal de Genève

Membres professionnels

M. Eric Frei,	architecte EPF/SIA/FAS Lausanne
Mme Gabriela Mazza,	architecte EPF/SIA, Zurich
Mme Floriane Robert,	architecte EPF/SIA, Lausanne
M. Rolf Seiler,	architecte EPF/SIA Genève
M. Christophe Lacaste,	ingénieur CVSE, Genève
M. John-Alexandre Magnin,	ingénieur civil, Genève

Membres dépendant des maîtres d'ouvrage

Mme Maria Drifi,	Etat-major Centres fédéraux, cheffe de projet SEM
M. Jean-Jacques Gerster,	architecte, directeur du service des bâtiments de la police, Etat de Genève
M. René Duvillard,	directeur général, OBA, Etat de Genève
Mme Barbara Suter,	architecte EPF, cheffe de secteur OFCL

Membres suppléants

M. Lorenz Bettler,	architecte HTL, OFCL
Mme Marie Gétaz,	architecte EPF/SIA, Vevey
M. Louis Neerman,	architecte EAUG, OBA, Etat de Genève
M. Frédéric Progin,	police internationale, Etat de Genève
M. Anton Werren,	chef de secteur sécurité et immobilier SEM

Spécialistes conseils/experts

M. Dominique Bugnon,	ingénieur CVSE, OBA, Etat de Genève
Mme Simone Dumas,	économiste de la construction, IEC SA
M. Nourdine Hasnaoui,	économiste de la construction, OBA, Etat de Genève
M. Alain Mathez,	office des autorisations de construire, Genève
Mme Karin Pauli-Witschi,	responsable d'ouvrage OFCL

Contrôle de conformité

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de MIDarchitecture sàrl.

Ceux-ci ont constaté que tous les dossiers sont parvenus dans les délais et conformes à l'adresse de l'organisateur.

Expertise des projets rendus

L'expertise des projets du concours s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.
Elle a été conduite du lundi 23 octobre au jeudi 9 novembre 2017.

Liste des projets rendus

16 projets ont été remis à l'organisateur dans les délais.

n° projet	devise
01.	Tête-à-tête
02.	Super Cop Terre
03.	Telemark
04.	Ouverture
05.	Jet Lag
06.	Un pour tous, tous pour un
07.	Avril
08.	Trio
09.	Rubik
10.	Coincoin du bois
11.	Lauryn Hill
12.	Concept 6
13.	Positif
14.	Philémon et Baucis
15.	Thèmis
16.	Perspective aérienne

Jugement

Le jury a siégé les 9 et 10 novembre 2017.
Le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets.
En préambule, M. Pierre-Alain Dupraz, président du jury, excuse l'absence de M. René Duvillard, directeur général de l'office des bâtiments de l'Etat de Genève.

M. Louis Neerman, membre suppléant siège donc comme membre du jury à part entière.

Avant de commencer le jugement des projets, le jury se divise en quatre groupes pour analyser les planches exposées de manière approfondie. Le jury se réunit ensuite devant chacune des propositions pour débattre des projets présentés. Puis les grandes lignes de chaque projet sont mises en évidence par un des membres du jury.

A la lumière des connaissances acquises, tous les projets sont soigneusement examinés de manière collégiale, selon les critères d'appréciation du programme et selon le fonctionnement général des propositions par rapport aux contraintes du programme et du site.

Premier tour d'élimination

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins aux critères d'appréciation. En particulier les projets qui posent un problème majeur d'implantation.
Il s'agit des six projets suivants :

01. Tête-à-tête
08. Trio
10. Coincoin du bois
12. Concept 6
13. Positif
16. Perspective aérienne

Deuxième tour d'élimination

Le jury au complet procède à une nouvelle analyse détaillée des projets retenus à l'issue du premier tour.
Chaque projet est commenté, devant ses planches de rendu, en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation.
A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une fine analyse des projets restants, le jury décide d'écarter les projets suivants :

02. Super Cop Terre
03. Telemark
06. Un pour tous, tous pour un
07. Avril
09. Rubik
15. Thèmis

Tour de repêchage

Avant de procéder au classement définitif, le jury effectue un tour de repêchage et réexamine attentivement l'ensemble des projets. A l'issue de ce tour, le jury décide à l'unanimité de repêcher le projet suivant :

09. Rubik

Expertise et classement

Le jury reçoit les deux experts suivants :

- Mme Simone Dumas, économiste de la construction, IEC SA.
- M. Alain Mathez, office des autorisations de construire, Etat de Genève.

ces derniers commentent les 5 projets retenus.
L'ensemble des autres expertises est transmis au jury.

Avant de procéder au classement définitif et à la répartition des prix, le jury réexamine une nouvelle fois les 5 projets retenus.
Le jury, après avoir rédigé le texte de commentaires pour chacun des 5 projets restants, en fait une lecture commune.
A l'issue de cette lecture et en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertises, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets s'engagent.
Le jury procède au classement final.

Choix du lauréat

Le jury, considère à l'unanimité que le projet n°14 Philémon et Baucis est le plus favorable, et décide de le classer au 1er rang.

Résultats du jugement et attribution des prix

Finalement, le jury décide d'attribuer les prix suivants, conformément au point 1.5 du programme du concours, il dispose d'une somme de CHF 230'000.- HT.

1er rang - 1er prix	n° 14 Philémon et Baucis	CHF 70'000.00.- HT
2ème rang - 2e prix	n° 5 Jet Lag	CHF 60'000.00.- HT
3ème rang - 3e prix	n° 4 Ouverture	CHF 45'000.00.- HT
4ème rang - 4e prix	n° 9 Rubik	CHF 35'000.00.- HT
5ème rang - 5e prix	n° 11 Lauryn Hill	CHF 20'000.00.- HT

Recommandations du jury

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. Après deux journées d'étude, d'analyse des propositions, le jury est convaincu que le projet n°14 Philémon et Baucis, désigné à l'unanimité pour le 1er rang, 1er prix, possède toutes les qualités et les potentialités requises pour répondre aux attentes des maîtres de l'ouvrage.
A l'unanimité, le jury recommande aux maîtres de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation à ce projet.

En vue de la réalisation du projet lauréat Philémon et Baucis le jury formule les recommandations suivantes :

- L'organisation des éléments programmatiques de la Police Internationale doit être précisée et retravaillée.
- Le jury encourage la poursuite de la réflexion pour développer au mieux le système structurel et les éléments de façade.
- La pertinence de la présence formelle et la fonction de la superstructure devront être vérifiées.

Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les suivants:

PROJET LAUREAT

PHILÉMON ET BAUCIS

1er rang, 1er prix: projet n°14
Berrel Berrel Kräutler AG / Dr. Neven Kostic GmbH / Amstein + Walthert AG
Adresse: 23, Binzstrasse / CH – 8045 Zürich

PROJETS PRIMES

JET LAG

2ème rang, 2ème prix: projet n° 5
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES / Muttoni & Fernández Ing. Conseils SA / SUISELECTRA Ingenieurunternehmung AG
Adresse: 1, Quai de la Sorne / CH – 2800 Delémont

OUVERTURE

3ème rang, 3ème prix: projet n° 4
architech sa / AB Ingénieurs SA / SRL Engineering, Ingénieurs – Conseils Scherler SA
Adresse: 12a, route de Meyrin / CH – 1202 Genève

RUBIK

4ème rang, 4ème prix: projet n° 9
meier+associés architectes SA / Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl / SB Technique SBt SA
Adresse: 38 bis, rue du Môle / CH – 1201 Genève

LAURYN HILL

5ème rang, 5ème prix: projet n° 11
Lacroix Chessex SA / Ingeni SA Genève / Ingénieurs – Conseils Scherler SA
Adresse: 4, rue des Cordiers / CH – 1207 Genève

PROJETS NON PRIMES

Projet n°1: Tête-à-tête

favre & guth architectes SA / BG Ingénieurs Conseils SA
Adresse: 25, route des Acacias / CH - 1211 Genève

Projet n°2: Super Cop Terre

transversal architectes / Sollertia / Planair SA
Adresse: 11, rue du Petit Chêne / CH - 1003 Lausanne

Projet n°3 : Telemark
W2 Architekten AG / WAM Planer und Ingenieure AG / Basler & Hofmann West AG
Adresse : 10, Wasserwerkgasse / CH – 3011 Bern

Projet n°6 : Un pour tous, tous pour un
LAU-ARCHITECTURE / Ratio-Bois Sàrl / WEINMANN – ENERGIES SA
Adresse : 2, chemin des Rosiers / CH –1004 Lausanne

Projet n°7 : Avril
GD Architectes SA / INGPHI SA Ingénieurs en ouvrages d'art / BETICA SA
Adresse : 3, Place d'Armes / CH – 2001 Neuchâtel

Projet n°8 : Trio
Translocal Architecture GmbH / Gex & Dorthe Ingénieurs Consultants Sàrl / BESM SA
Adresse : 19, Beatusstrasse / CH – 3006 Bern

Projet n°10 : Coincoin du bois
Carlo STEFFEN, architecte / MDB INGENIEURS CIVILS ASSOCIES SA
EGC – Chuard Ingénieurs conseils SA
Adresse : 4, route de Drize / CH – 1227 Carouge

Projet n°12 : Concept 6
HOLDENER ARCHITECTURES SARL / Erbeia Ingenierie Civile SA / Eco-Building Concept Sàrl
Adresse : 5, route de l'Aéroport, CP 389 / CH – 1215 Genève

Projet n°13 : Positif
KMS architectes SA / B+S ingénieurs conseils SA / Raymond E. Moser SA
Adresse : 7, avenue d'Aïre / CH – 1203 Genève

Projet n°15 : Thèmis
Thomas Wegener en association avec ass architectes associés sa / EDMS SA / SB technique SBt SA
Adresses : 40, avenue du Lignon, CP 117 / CH - 1219 Le Lignon
29, avenue de Rumine / CH – 1005 Lausanne

Projet n°16 : Perspective aérienne
de Planta et Portier Architectes SA / SGI Ingénierie SA / RAPP Technique du bâtiment SA
Adresse : 10, rue Blavignac / CH – 1227 Carouge

Approbation du jury

Le présent document a été approuvé par le jury.

Président

Pierre-Alain Dupraz

Vice-président

Francesco Della Casa

Membres

Eric Frei

Christophe Lacaste

John-Alexandre Magnin

Gabriela Mazza

Rolf Seiler

Floriane Robert

Maria Drifi

René Duvillard

Jean-Jacques Gerster

Barbara Suter

Membres suppléants

Anton Werren

Louis Neerman

Frédéric Progin

Lorenz Bettler

Marie Gétaz

Projets primés

Projet Lauréat

n°14 PHILEMON ET BAUCIS

1er RANG / 1er PRIX

Architecture

Berrel Berrel Kräutler AG / Dr. Neven Kostic GmbH / Amstein + Walthert AG
Binzstrasse 23 / CH-8045 Zürich

Collaborateurs

Maurice Berrel
Raphael Kräutler
Tilmann Weissinger
Marcel Fässler
Kerstin Spiekermann
Onur Özman

Evaluation

Le projet Philemon et Baucis présente une réalisation qui compose avec le site et ses contraintes, à l'image du couple des héros grecs du même nom. Les volumes s'enracinent et s'intègrent dans le contexte de manière optimale, sans qu'aucun espace extérieur résiduel ne soit produit. La circulation des véhicules et des piétons est maitrisée, les flux sont clairement organisés et ne nuisent nullement à l'aménagement des espaces extérieurs de type jardin.

Le projet comporte deux entités distinctes, un bâtiment «barre» et un bâtiment «plot», reliées par un généreux parvis d'entrée qui accueille le parking visiteurs et abrite un parking souterrain. L'implantation du projet tire parti de la topographie du lieu. Les accès publics aux deux bâtiments, distribués par le parvis, sont aménagés au rez supérieur. Le hall d'entrée public traversant s'ouvre sur le tarmac grâce à une large baie vitrée.

Le rez inférieur du bâtiment de la police internationale (PI) comprend le secteur de détention qui profite d'un accès de plain-pied au sud-ouest de la parcelle. Le rez inférieur du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) accueille le réfectoire qui bénéficie de généreux prolongements extérieurs aménagés sous la canopée des arbres existants à l'est du site.

Avec son gabarit allongé, le bâtiment de la PI s'insère entre le parvis public au sud et l'esplanade sécurisée au nord, relié directement à l'aéroport. Sa volumétrie en «barre» s'ajuste aux différents programmes de la police, sa trame constructive de 1.30m permet une flexibilité d'aménagement optimale, tant pour les bureaux individuels que collectifs ou paysagers.
La volumétrie compacte de type «plot» du CFA, quant à elle, se révèle judicieuse tant pour l'organisation du programme que pour le maintien d'un maximum d'espaces extérieurs en pleine terre.

Le jury souligne la rationalité et l'efficacité de l'organisation des plans du CFA. Une interrogation subsiste néanmoins quant au fonctionnement de la cuisine, notamment en matière de livraison.

Malgré sa typologie simple, le bâtiment de la PI ne présente pas la clarté fonctionnelle et distributive attendue. La flexibilité induite par le plan est péjorée par l'aménagement de noyaux sanitaires en façade. Le jury recommande que cette répartition soit revue, de manière à permettre une flexibilité optimale du plan et la possibilité d'aménager des espaces de détente avec des dégagements visuels extérieurs.

Finalement, les proportions imposantes et la plasticité prononcée du niveau d'attique (superstructure), dévolu principalement aux fonctions auxiliaires et logistiques interrogent et devront être revues.

L'enveloppe se compose d'une ossature régulière d'éléments de béton préfabriqués ménageant de généreuses ouvertures. Le bâtiment du centre pour requérants répond à l'expression de celui de la police par un vocabulaire et une matérialité identiques. La trame des étages d'habitation adopte un rythme horizontal contrastant avec celui vertical du reste du complexe, en affirmant ainsi leur caractère résidentiel.

Le travail sur la topographie est judicieux, il permet une gestion efficace de la coupe. L'organisation et la localisation du centre de coopération policière et douanière sont reconnues comme particulièrement ingénieuses.

Le jury apprécie la justesse de l'implantation. Le projet démontre avec maîtrise que la présence du tarmac, loin d'être une nuisance dont il faut se protéger peut devenir un élément avec lequel il est possible de composer. Les deux bâtiments prennent le risque de s'ouvrir de part et d'autre de la parcelle : le long de la route du Bois-Brûlé et le long du tarmac.

Le projet réussit son pari. Il souligne cette double orientation dans l'expression différenciée des façades: le long du tarmac, les façades semblent appartenir au même équipement et s'unissent; côté rue par contre, les bâtiments sont clairement distincts.

Le jury relève la grande qualité du projet, en particulier l'efficacité de son organisation et l'excellente intégration au contexte, si spécifique, entre aéroport et future zone industrielle. Le projet offre une architecture développée pour le confort des utilisateurs. Il est aisé de se projeter dans les espaces proposés, qui permettent tous une polyvalence d'usage, et dont le traitement démontre soin et grande maîtrise de la part des concepteurs.

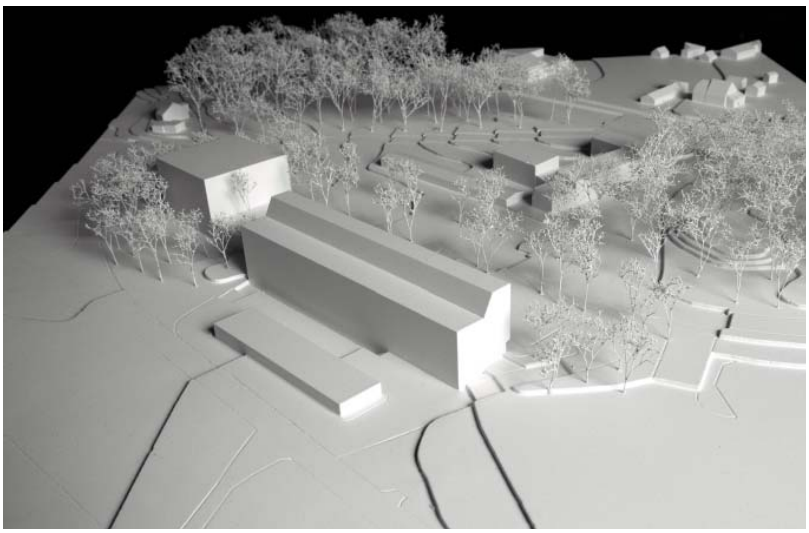

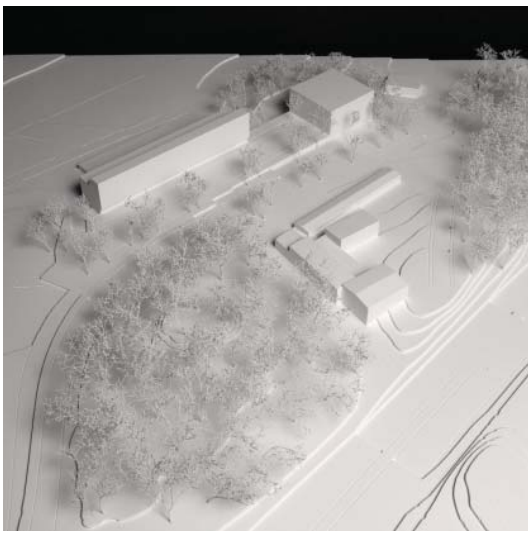

Situation

De par sa situation géographique entre aéroport et zones résidentielles, entre infrastructures et frontière, le périmètre à bâtir constitue un véritable lieu. Celui-ci reste toutefois étroitement lié à l'aéroport. La situation exposée, la forêt dense et le tarmac complètent le tableau contrasté.
Dans ce contexte, naît un nouveau quartier hétérogène, tant sur le plan des usages que des formes architecturales. Le programme du présent concours, avec la police internationale, le centre de détention, la douane et le centre pour requérants d'asile forment un cocktail émotionnel. La volonté est donc de proposer une architecture simple, préhensibles et unitaire, apportant sérénité pour les usagers.

Architecture

L'architecture requise dans ce contexte apporte simplicité et clarté. Un socle commun forme la base des deux bâtiments. Il abrite principalement les places de parking.
Grâce à la topographie du site, ce socle sert de plateforme d'arrivée publique en partie haute et ménage une zone sécurisée en partie basse. L'entrée au site pour tous les utilisateurs se fait depuis le chemin du Bois brulé. La plateforme constituée par le socle joue le rôle de répartiteur des flux. Elle conduit au bâtiment de la police internationale, près de l'accès véhicule, et au centre de requérants d'asile composé d'une zone de ren-

Dans la partie basse du site, un accès direct à l'aéroport a été ménagé pour la police internationale ainsi qu'une zone de détente pour les requérants d'asile. Le bâtiment de la police protège sa zone de sécurité du reste de la ville par sa construction allongée.
Le bâtiment ponctuel représente une forme idéale pour le centre pour requérants d'asile et la construction allongée constitue un type de bureau flexible avec beaucoup de surfaces de façade donnant sur le parvis avec parking pour les visiteurs. Alors que le centre d'asile s'intègre dans l'espace vert existant, le bâtiment de la police domine et donne ainsi une identité propre à la place.

Aménagements extérieurs

La grande cour sur la face arrière du bâtiment de la police internationale sert de façon optimale le fonctionnement de la police en permettant une circulation séparée sur le site suivant le statut des flux (utilisateurs, détenus).
Dans le jardin pour les réquerants d'asile, la forêt préexistante apporte une grande qualité. Elle est mise à contribution pour abriter divers espaces de vie extérieur moyennant de petites interventions ciblées. Les vieux arbres offrent de l'ombre et une certaine intimité. Les clairières offrent des lieux collectifs de jeux et de repos permettant également de se retirer.

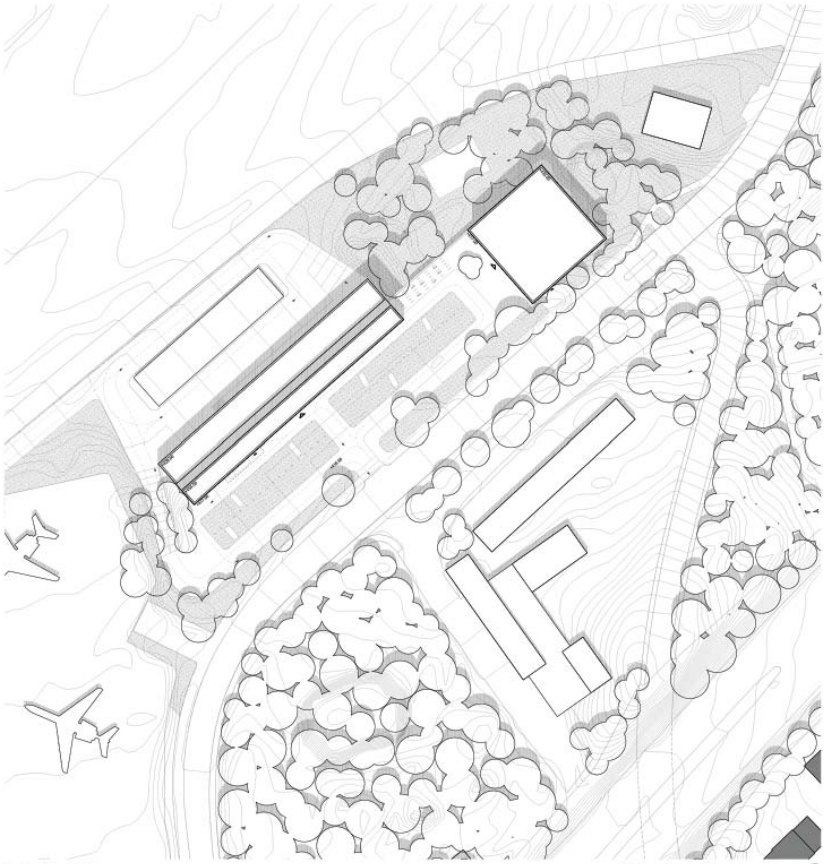

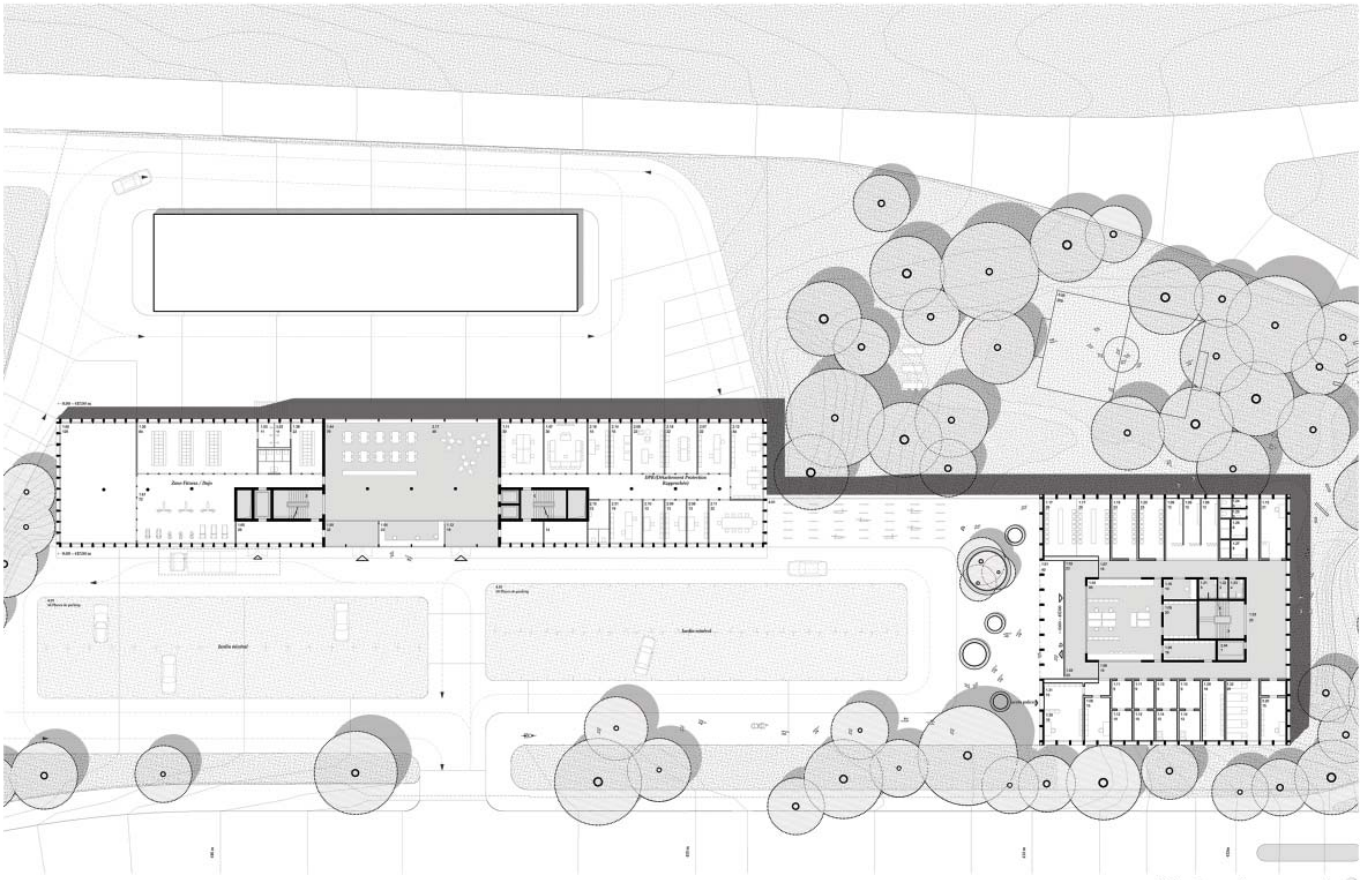

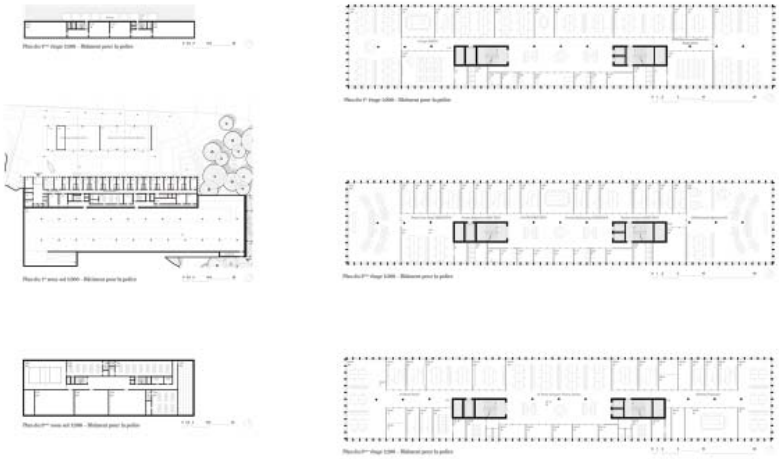

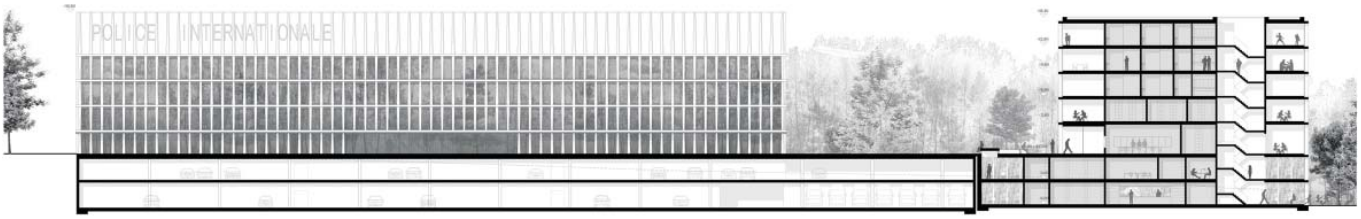

Elévation sud-est / coupe A-A 1:200

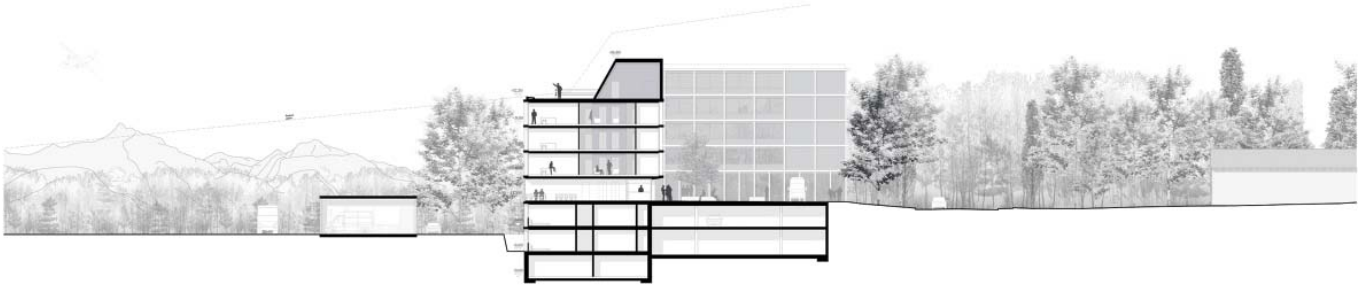

Coupe B-B 1:200

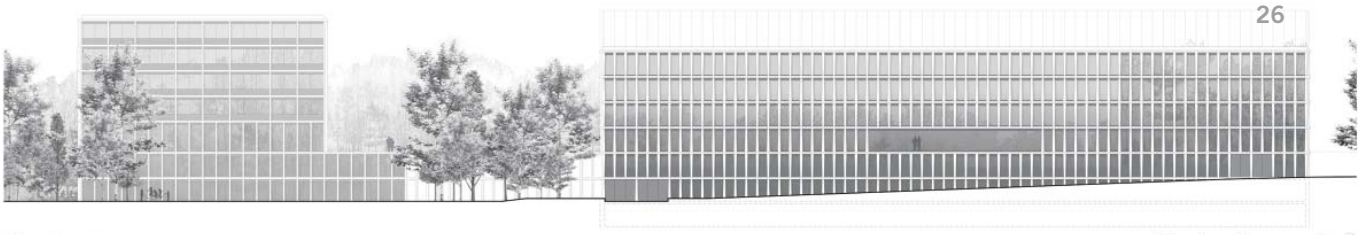

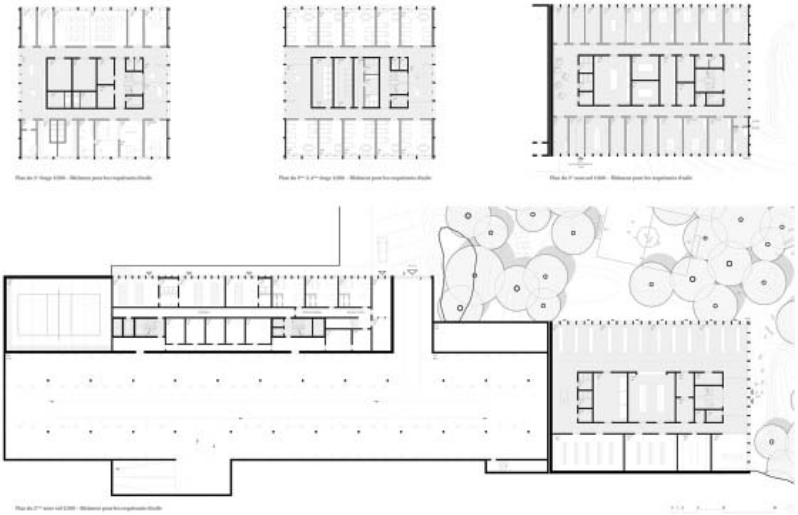

Bâtiment de la police internationale

Pour la façade, une trame composée d'éléments préfabriqués en béton est envisagée. Les grandes ouvertures qui en résulte, participe à révéler la structure intérieure. Cette impression claire traduit la transparence et la fonctionnalité du bâtiment. Le bâtiment est clairement structuré en plan et en coupe et traduit le programme de façon optimal. Le corps allongé est articulé par deux noyaux massifs qui contiennent les circulations et les gaineries techniques. Entre les deux noyaux se développent un espace d'accueil central propre à l'étage ainsi qu'une zone de détente. Les postes de travail situés à proximité immédiate des façades, juste derrière des fenêtres toute hauteur, bénéficient de lumière naturelle et de vue exceptionnelles. Une trame constructive de 1.30 m permet une flexibilité maximale : des bureaux fermés privatifs ou collectifs aussi bien que des plateaux paysagers sont possibles. Au rez-de-chaussée, se trouve le hall d'entrée public et le réfectoire. La vue offerte aux visiteurs et aux utilisateurs sur les pistes de décollage et d'atterrissage à travers la grande fenêtre panoramique permet de situer le bâtiment dans le contexte immédiat de l'aéroport.
Les deux noyaux centraux et la ligne de structure intérieure construisent avec les façades porteuses un système statique simple et clair. La portée réduite des dalles permettra une réalisation économique. Grâce à sa structure modulaire hautement flexible, le bâtiment offre une bonne adaptabilité pour des modification d'usage et d'extension dans le futur.

Centre pour réquerants d'asile

Le bâtiment d'hébergement pour les requérants d'asile s'adosse au bâtiment de la police et en suit l'expression extérieur à travers le même vocabulaire de façade en béton préfabriqué. La trame des étages d'habitation rompt avec celle verticale du bâtiment de la police et s'élargis pour s'adapter aux besoins des habitants.
Deux unités d'habitation prennent place de part et d'autre d'un noyau en béton. Cette partition engendre une structure et un bâtiment compact. L'étage est distribué par une circulation périphérique au noyau composé de blocs de douches et toilettes. Cette circulation s'élargie pour donner lieu à deux zones de détente auprès des façades. Cette répartition offre des espaces de séjour, de jeux et d'échange est appliquée à chaque étage, qui peuvent selon les besoins, être rendus autonomes.

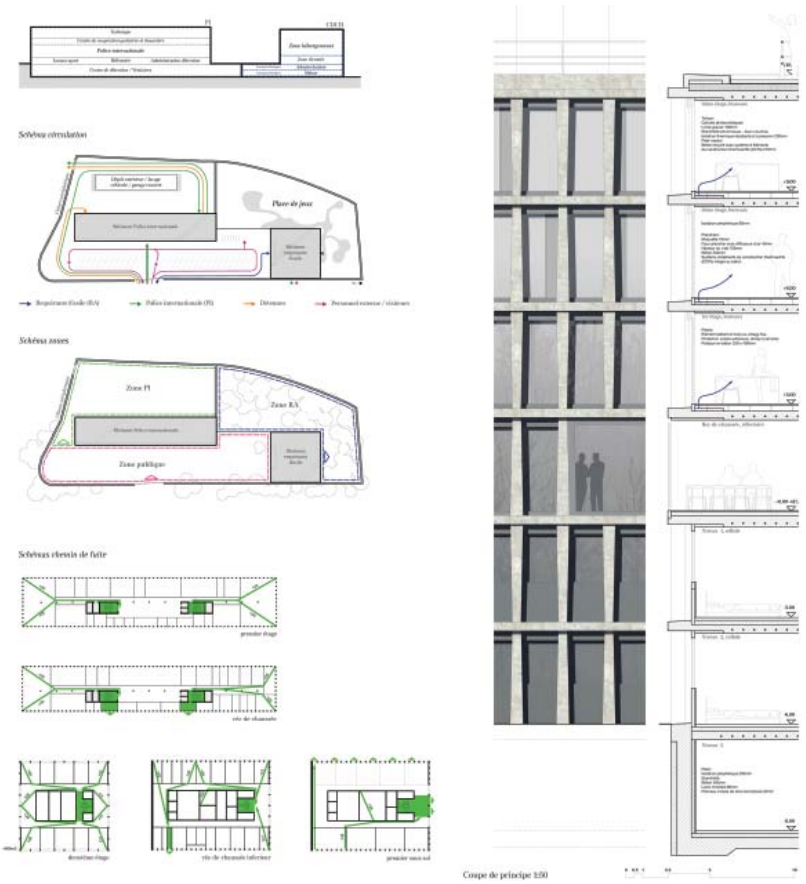

n°5 JET LAG

2ème RANG / 2ème PRIX

Architecture

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES / Muttoni & Fernández

Ing. Conseils SA / SUISELECTRA Ingenieurunternehmung AG

Ouai de la Sorne / CH-2800 Delémont

Collaborateurs

Diego Comamala

Toufiq Ismail-Meyer

Marie Frund

Véronique Heissler

Joël Allimann

Evaluation

Le projet se propose de répartir les deux éléments du programme, police internationale (PI) et centre fédéral pour requérants d'asile (CFA), en deux bâtiments clairement identifiables par leur géométrie simple, un cercle et un carré, reliés par une esplanade rectangulaire. Vue d'avion, soit pour la plupart des voyageurs atterrissant ou décollant de Genève-aéroport, ces édifices expriment une neutralité formelle non connotée, correspondant au paysage aéroportuaire. Ce choix de considérer les équipements du concours comme des éléments appartenant à l'aéroport est si marqué qu'il induit une faible reconnaissance de l'environnement direct. Les aménagements extérieurs des deux équipements ne sont pas affichés comme deux entités, ils se perdent un peu l'un dans l'autre.

La question des accès aux bâtiments est résolue au moyen de deux passerelles, qui ne sont pas d'un usage aisé, en particulier pour le CFA dont la fréquence quotidienne d'entrées et de sorties est importante.

Cette expression géométrique, commune à toutes les cultures, affiche une dimension universelle indépendante des fonctions qu'elle a à remplir, de manière équitable et respectueuse de chacune des destinées individuelles qui ont à s'y inscrire. Elle tend donc à exprimer des valeurs humanistes par le moyen de l'architecture.

D'un point de vue fonctionnel, l'abstraction géométrique de ces deux édifices offre une efficacité remarquable, tant dans leur rapport à l'environnement difficile dans lequel ils s'insèrent que dans leur organisation intrinsèque. Si le jury apprécie cette proposition radicale, il s'interroge néanmoins sur la valeur, la place et la pertinence de la troisième forme géométrique, le rectangle, qui propose une vaste esplanade aménagée en un parking peu qualitatif.

Dans le bâtiment de la PI, de forme circulaire, la position centrale des espaces collectifs, protégés par les espaces administratifs disposés en périphérie, leur confère une valeur représentative et assure leur protection, tant sécuritaire que phonique. Le dispositif est renforcé par le traitement architectural de la façade, qui offre un écran potentiel contre le bruit et protège les usagers, sans restreindre la relation visuelle avec l'extérieur.

Le jury s'interroge néanmoins sur la dimension et la continuité des couloirs circulaires : quelle expérience sensorielle proposent de tels espaces? Ils autorisent peu de dégagement et l'orientation des usagers à l'intérieur de cette circulation sans repère ne semble pas évidente. En outre, la proposition de situer des bureaux en sous-sols est peu réaliste, le dégagement sur le ciel depuis les places de travail est une contrainte légale.

Dans le bâtiment du CFA, le plan carré offre certaines qualités spatiales, les espaces distributifs s'ouvrant sur l'extérieur. En matière de protection contre les nuisances sonores, le traitement des façades proposé ne semble pas des plus adéquats.

Par sa simplicité formelle, ce projet permet une grande flexibilité dans l'optimisation des phases ultérieures de formalisation. Le plan circulaire permet d'adapter très librement la disposition de chacun des éléments périphériques du programme, ou l'organisation des voies de circulation extérieures. A ce niveau de développement de projet, la proposition présente d'ores et déjà une très grande efficacité fonctionnelle et économique.

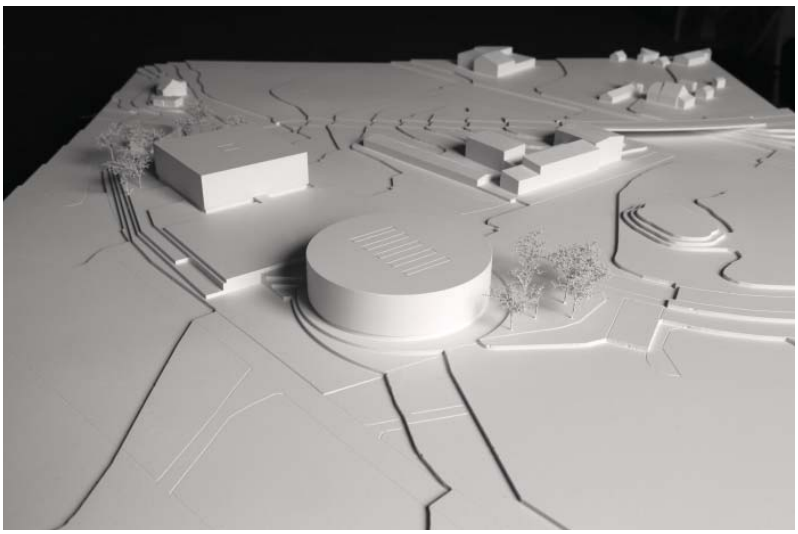

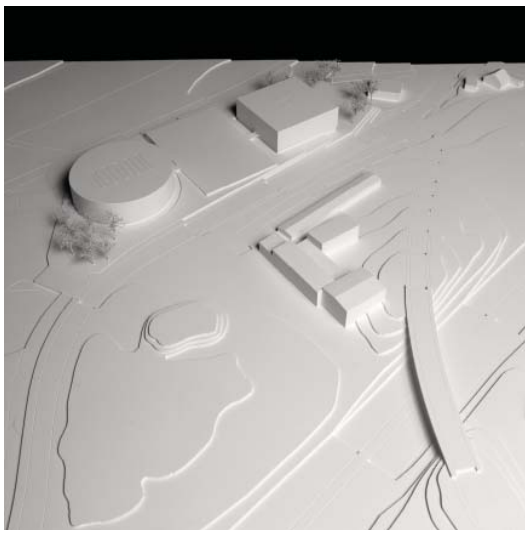

SITUATION
Un carré et un cercle, deux formes géométriques pures et facilement reconnaissables, sont disposées sur la parcelle et accueillent chacune une entité spécifique du programme du concours.
La proposition apporte une réponse urbanistique en s'immiscant subtilement dans un environnement bâti très disparate, sans chercher à constituer un petit morceau de ville. L'implantation s'adapte bien à la morphologie décomposée et hétérogène des secteurs des aéroports. Ce qui apparaît aujourd'hui comme désuet, sera transformée en un site avec une identité reconnaissable et digne. L'écartement maintenu entre les bâtiments assure une grande perméabilité visuelle du site, de l'aéroport vers la route. La présence des bâtiments emblématiques et identifiables est suffisamment affirmée pour révéler l'importance du projet.

PROGRAMME
La morphologie des bâtiments est adéquate pour l'utilisation qui en est faite ; la forme répond au programme qui lui est attribué et améliore la visibilité des fonctions. L'évidence de la forme primaire facilite également l'identification du contenu :

La Police International : « un monde collectif »
Le bâtiment de la Police Internationale se discerne clairement comme l'icône du site. Le nouveau bâtiment sera l'interface entre la PI la CDBB et le CCPD. La réunion de ces entités sous un même toit offre de multiples possibilités de synergies et d'échanges, et favorise une identité collective.

Le bâtiment est composé de deux parties : un anneau périphérique léger et flexible d'espaces de travail et un noyau central d'activités collectives. La séparation de ces deux zones améliore non seulement les performances de chacun, mais permet également d'enrichir l'expérience spatiale.

L'anneau des cellules peut être facilement partitionné différemment ultérieurement, garantissant une souplesse pour l'avenir. Sa profondeur permet une exposition optimale de chaque espace de travail à la lumière du jour.

Au centre de l'anneau de bureaux se trouve un espace dynamique et lumineux. Une série de fenêtres donnant sur cet noyau créent un paysage intérieur et améliorent les zones de circulations. Les aspects visuels et l'utilisation des escaliers sont enrichis par la lumière zénithale de la salle d'sport.
Organisation des entités par étage :
L'entrée principale s'ouvre sur la grande esplanade. Le rez-de-chaussée contient l'accès principal à la PI. Le premier étage est également occupé par des locaux de la PI, alors que les niveaux inférieurs du bâtiment comportent la CDBB ainsi que les vestiaires partagés. Des connexions directes au parking enterré assurent une grande flexibilité fonctionnelle. Le CCPD se situe en 2ème étage, indépendant et dans un seul niveau.

Le Centre Fédéral pour les Requérants :
Le volume rectangulaire marque la limite entre l'esplanade principale et les activités privées et extérieures requises dans le programme, disposées vers l'ouest. L'accès au bâtiment se fait aussi directement depuis l'esplanade principale, avec une bonne visibilité depuis la loge de sécurité. La compacité du volume « concentrique » permet de résoudre l'ambiguïté entre les endroits éclairés et les endroits sombres avec une circulation minimale.

Le bâtiment est organisé en 4 niveaux. Dans le rez-de-chaussée supérieur se trouvent les locaux de la « zone d'entrée » et l'administration. Dans le rez-de-chaussée inférieur les activités communes de l'hébergement sont disposées de plain-pied avec les activités de plein air. Les deux étages supérieurs sont dédiés aux chambres et à leurs services annexes.

Le parking-voitures de la PI :
L'esplanade carrossable couvre le parking PI. Cet espace permet un écartement important des deux volumes, laissant ainsi le centre du site. Le parking, confort C, couvert et sans piliers, assure une bonne circulation des véhicules.

UNE FACADE LEGERE
Le projet se nourrit de l'opposition entre le socle naturel constitué par le terrain et les bâtiments légers. Les deux volumes hors terre avec des bandes horizontales semblant flotter au-dessus du terrain. Cette expression produit un rapport visuel fort entre les espaces intérieurs et l'extérieur. Les bandes forment également une protection naturelle qui régule l'apport de soleil à l'intérieur du bâtiment.

AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS
Le site n'a qu'un seul accès, tel que demandé dans le programme du concours. L'esplanade centrale, un peu surélevée pour éviter des fouilles excessives, fait office de lien entre les deux bâtiments et joue un rôle majeur dans l'organisation de la parcelle. Les courbes sur lesquelles sont situés les deux bâtiments seront ainsi modifiées. Les volumes construits reposent sur un tissu vert avec une légère pente vers le nord-ouest. Cette différence permet la séparation de l'accès direct des véhicules lourds depuis l'aéroport au bâtiment de PI et des espaces réservés du bâtiment du CFA. L'incorporation de végétation aux extrémités de la parcelle définit les limites du site.

MATERIALITE
La structure des bâtiments se compose de béton pour les noyaux centraux et les constructions souterraines et de panneaux de bois pour les « anneaux » périphériques. Les piliers de la façade porteuse sont également en bois. L'utilisation du bois demandé dans le cadre du concours est étudiée pour rationaliser au maximum les coûts de l'ouvrage à savoir, une optimisation des tailles des plancher de manière à faciliter la préfabrication en atelier.

A l'intérieur, les couleurs sont partiellement vitrés pour permettre la transparence et l'arrivée de lumière dans les zones de circulation. La façade de la PI est en tôle métallique et celle de la CFA en éléments préfabriqués en béton-fibre. Les fenêtres sont en bois/métal et les protections solaires sont placées devant les vitrages.

ECONOMIES DES MOYENS UTILISES
_Bâtiments compacts. Géométries simples. Excellent ratio surface/volume.
_Excavations du sol minimisées grâce à un sous-sol compact.
_Système constructif simple avec des portées et hauteurs statiques optimisées.
_Limitation des surfaces vitrées en façade.
_Répétition des étages (anneau de bureaux).
_Système constructif simple et répétitif de la façade avec une proportion de verre optimisée et des éléments préfabriqués de taille qui facilite la production et le transport.
_Nombre limité des noyaux de circulation.
_Usage de revêtements optimisés à l'intérieur comme des planches de dalle bois.
_Gaines verticales continues. Parcours des conduites depuis les gaines verticales minimisées.
_Stockage et réutilisation sur site d'une majorité du sol excavé.

Schéma conceptuel

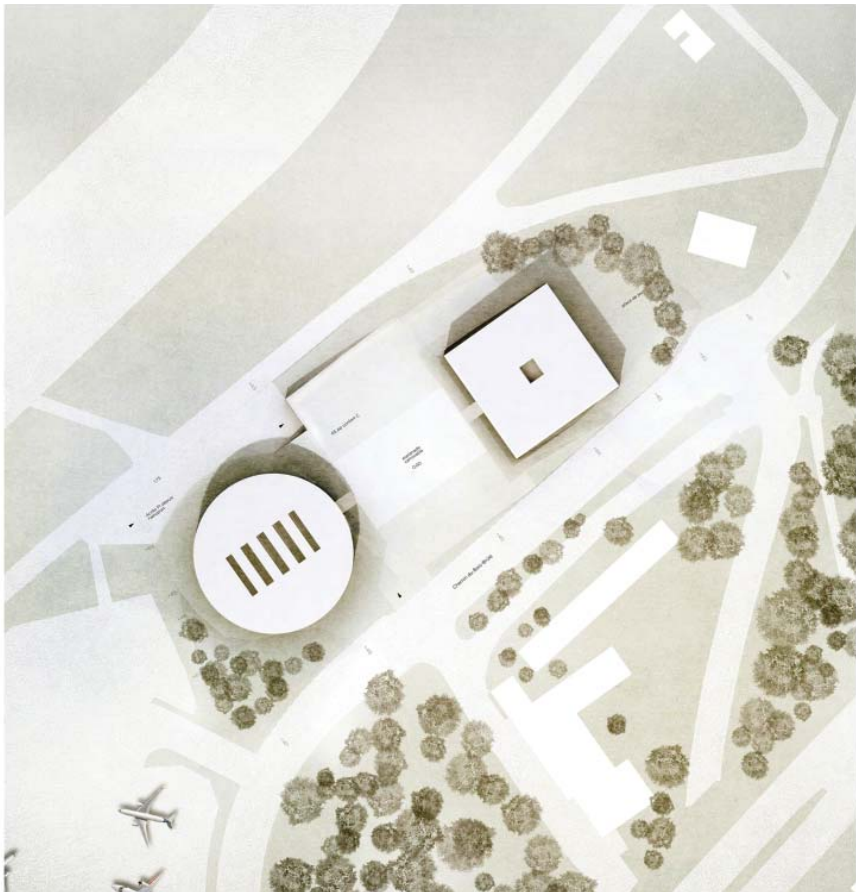

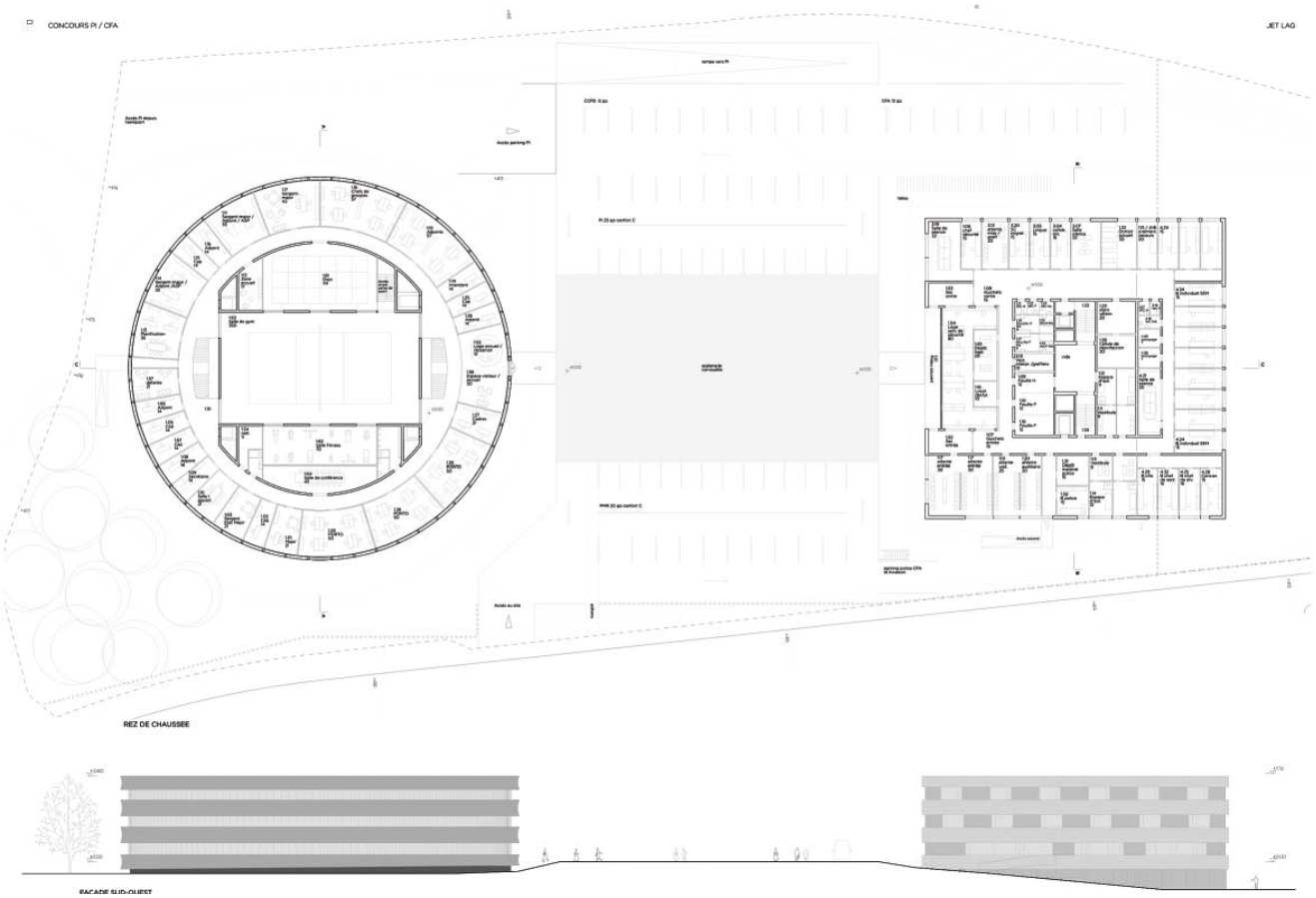
CONCOURS PI / CFA
JET LAG
REZ DE CHAUSSEE
FACADE SUD-OUEST

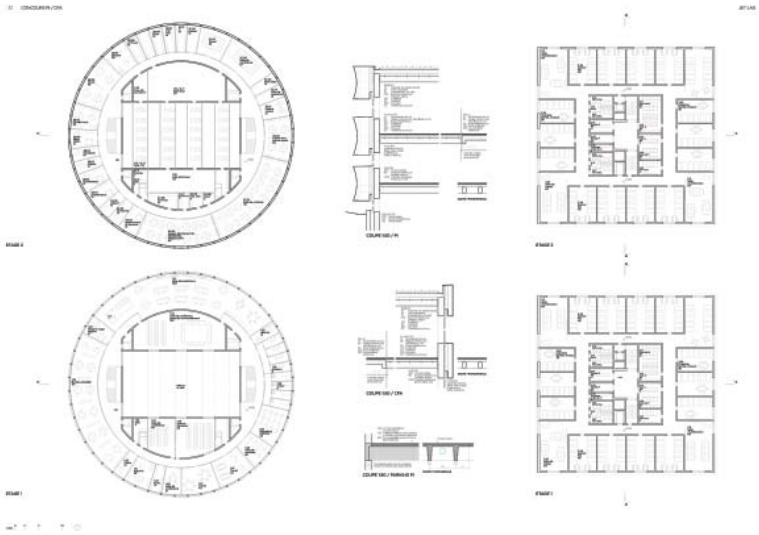

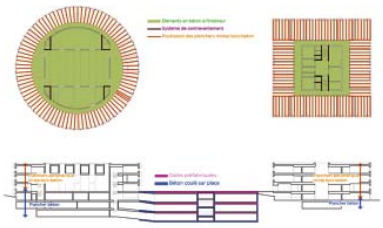

SCHEMA CONCEPT STATIQUE

COUPE DD / PARKING PI

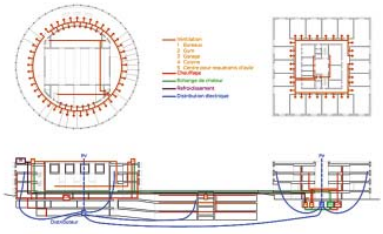

SCHEMA CONCEPTUEL CVSE

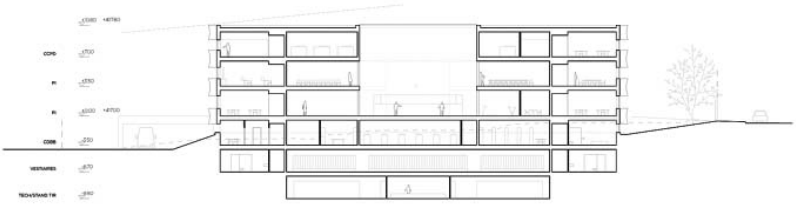

COUPE AA / PI-CDBB-CCPD

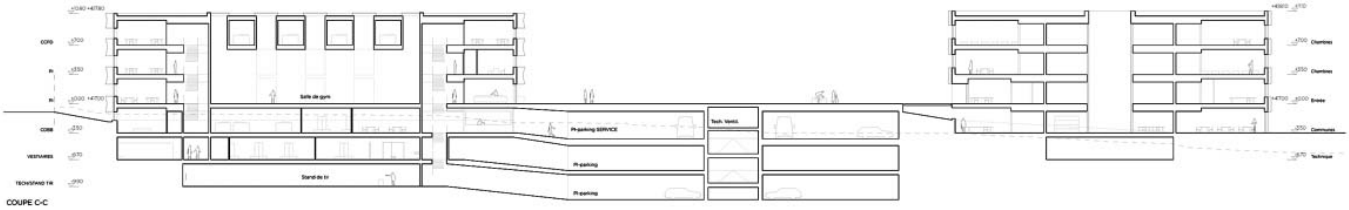

COUPE C-C

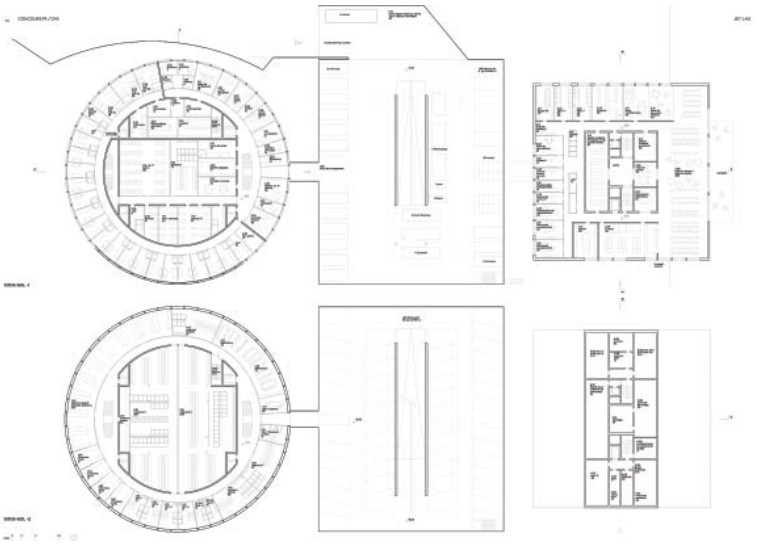

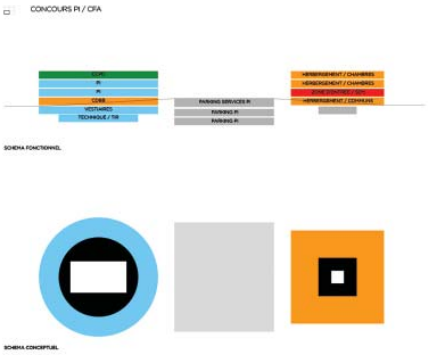
CONCOURS PI / CFA
SCHEMA FONCTIONNEL
SCHEMA CONCEPTUEL

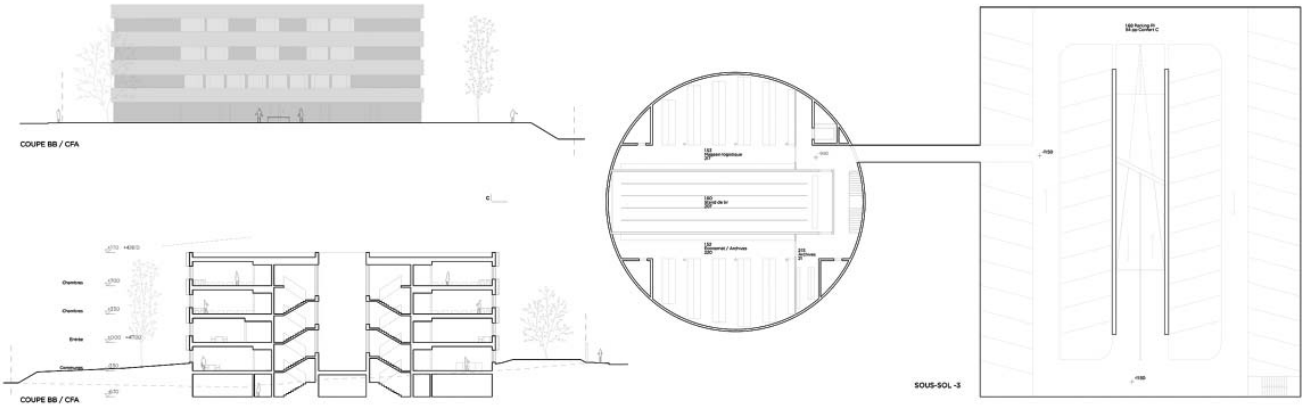
COUPE BB / CFA
COUPE BB / CFA
SOUS-SOL -3

n°4 OUVERTURE

3ème RANG / 3ème PRIX

Architecture architech sa / AB Ingénieurs SA / SRL Engineering,
Ingénieurs – Conseils Scherler SA
Route de Meyrin 12a / CH – 1202 Genève

Collaborateurs Frank Herbert
Diego Osorio
Cristina Cantamessa

Evaluation

Le projet s'implante naturellement dans le site, parallèlement à la piste de l'aéroport, et propose des espaces extérieurs généreux. Deux volumes sont installés sur une esplanade commune de béton, décalés l'un par rapport à l'autre. La composition définit et organise efficacement l'ensemble des espaces extérieurs. L'implantation en retrait par rapport à la route du Bois Brûlé du bâtiment de la police internationale (PI) participe à sa protection.

Le long de cette même route, un filtre végétal renforce l'intimité de l'ensemble des programmes.

Les accès tant au parking souterrain qu'aux différentes entrées, s'organisent dans le respect des flux de circulation.

La géométrie des volumes et leurs dimensions répondent à leur organisation intérieure.
Sans chercher à se ressembler, les deux bâtiments établissent un dialogue. L'esplanade, la systématique de l'organisation des plans et le traitement des façades suffisent à signifier l'homogénéité de l'urbanisation de la parcelle. Le travail sur la topographie est habilement mené et permet de proposer des espaces extérieurs de qualité, en particulier du côté de la piste de l'aéroport.

L'organisation en coupe est intéressante et permet une importante ouverture côté Jura du sous-sol du bâtiment du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA). Le jury regrette que le projet ne valorise pas davantage cette partie du projet : des espaces ouverts auraient pu prendre place sous l'esplanade, en lieu et place des locaux de service, ce qui aurait par ailleurs permis de développer le plan de la cuisine du CFA avec plus de générosité.

L'organisation de chaque équipement répond au même principe: des patios couverts bordés par les circulations qui distribuent les fonctions majeures. A l'image de ceux d'un cloître, les plans valorisent les espaces de circulation, les connexions visuelles transversales et la lumière naturelle. Ils permettent en outre de protéger les éléments des programmes. Les deux équipements partagent un sous-sol commun.

L'organisation du CFA semble trop étriquée. Dans les étages, la répartition des dortoirs sur le même niveau que le bureau est inopportune et les circulations communes maladroitement gérées.

D'une manière générale, la typologie des bureaux proposée pour chacun des deux équipements ne répond pas aux attentes des utilisateurs.

Si, en plan, les auteurs ne se soumettent pas au jeu de la similitude à tout prix et valorisent une réponse adaptée à chaque programme, l'unité recherchée en façade apparaît par contre forcée.

Loin de rappeler le code institutionnel, le langage affiché par les élévations des deux équipements est domestique, et semble inadapté au programme de la PI. Ce traitement similaire des façades a toutefois l'avantage de permettre une réalisation intéressante en matière de coûts de construction. Le système structurel modulaire est optimisé pour correspondre aux deux équipements. Il est classique, aisé à mettre en œuvre et ne nécessite pas de prouesses techniques particulières.

Le jury apprécie la justesse du projet dans son implantation. Son apparente simplicité est enrichie par une intéressante conception spatiale. La valorisation des circulations autour de patios rend la proposition attrayante. Le projet OUVERTURE défend un parti qui met l'accent sur les valeurs d'usage.

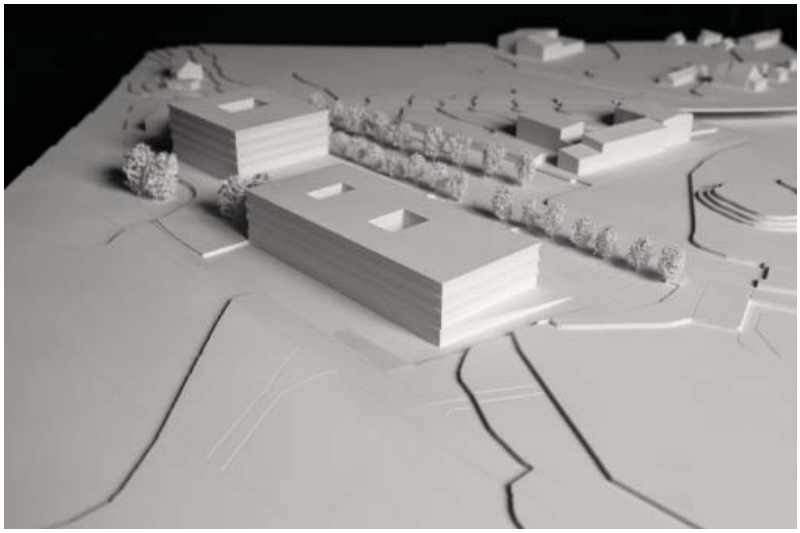

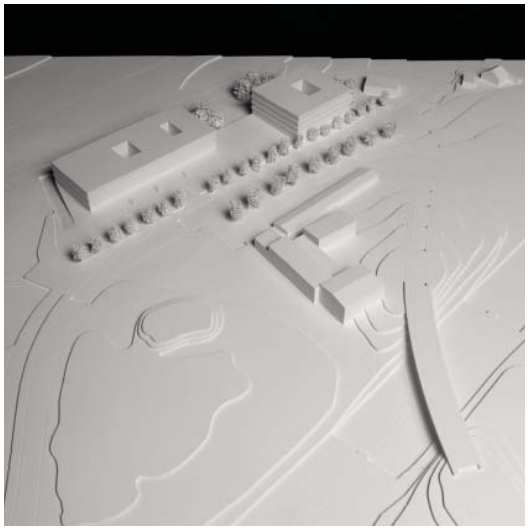

2 CONCOURS PI / CFA
Jura
Circulations
Vue extérieure
Distribution intérieure
OUVERTURE
Accès aéroport
PERS
PI / CCPD
EXT / PERS
F.N.E
F.N.O

Le projet propose la disposition de deux volumes parallèle à l'aéroport et décalés entre eux afin de créer la séparation du flux véhicules/ piétons sur la parcelle et mettre en valeur les éléments majeurs du paysage.
Ce jeu de décalage entre les deux éléments permet de créer un « balcon » sur le Jura, tout en mettant en valeur la vue sur le territoire.
Cette place minérale délimitée par les volumes devient l'espace de liaison et d'échange entre eux. De l'autre côté de la parcelle, le flux des véhicules s'articule en face du bâtiment pour la PI et en continuité avec l'accès principale à la zone sécurisée.
Les deux volumes se posent sur un socle en béton afin de marquer leur détachement par rapport à la topographie du chemin du Bois Brûlé, tout en créant un plateau surélevé en face du Jura. Cet élément permet de délimiter les espaces privatisés de chaque programme et la zone publique ouverte à tous les visiteurs et utilisateurs. Un filtre végétal entre l'intérieur de la zone sécurisée et le chemin du Bois Brûlé est proposé afin de réduire la présence visuelle de cet axe de circulation.
L'intérieur des volumes est conçu à partir de la même logique spatiale. Le programme se situe principalement sur le périmètre des volumes, tout en créant des cours intérieurs autour desquels les espaces de circulation sont disposés. De cette manière, les utilisateurs se trouvent dans des espaces de rétention et échange éclairé par la lumière naturelle et isolé des nuisances extérieures (aéroport et trafic).

Le projet part du principe de la mise en oeuvre de matériaux de construction durables ainsi qu'une logique spatiale intérieure qui permet la création d'espaces de régulation climatique en hiver comme en été.
Les deux volumes posés sur le socle en béton sont construits à partir d'un système structurel et une façade complètement en bois. La structure en bois est repetitive et les poteaux sont optimisés. Il n'y a pas de porte-a-faux. Le projet prévoit des bandes vitrées continues en façade, avec un système de protection solaire à partir de volets coulissants en bois. L'utilisation de ce système permet de tamiser la lumière ainsi que d'assurer une protection solaire même en cas de forts vents.
A l'intérieur des volumes, la création des cours permet de disposer d'espaces de régulation climatique pour l'hiver et l'été. Ces cours sont prévus avec un système de fermeture/ouverture supérieure pour assurer l'isolation en hiver et la ventilation en été. Sur ce système de fermeture/ouvertures, il est prévu un système de protection solaire coulissant en toiture pour éviter la surchauffe en été.
La production de chaleur et d'eau sanitaire est garantie à partir du raccordement sur le réseau SIG-GLN avec une pompe a chaleur eau/ eau ainsi que des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toitures. A l'intérieur, on trouve un système de chauffage au sol à basse température et un système de ventilation double flux.

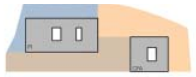

Répartition de la parcelle
CFA
PI
Parking/ Place minérale

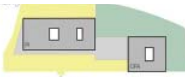

Zones Aménagement extérieur
Zone piétons / place minérale
Zone véhicules
Jardin CFA

Plan Masse e 1:500

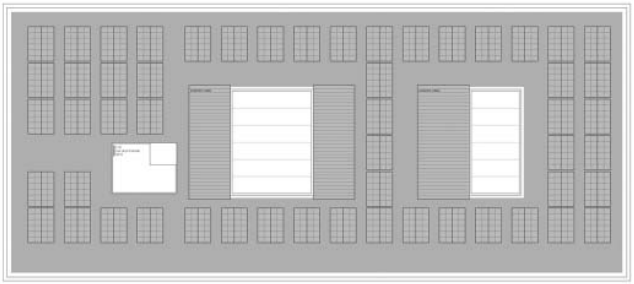

e Etage e 1.200

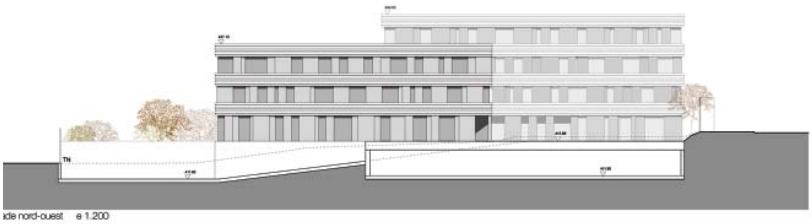

de nord-ouest e 1.200

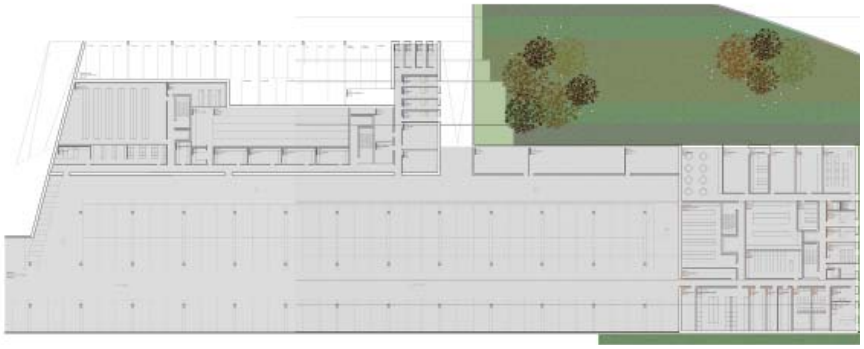

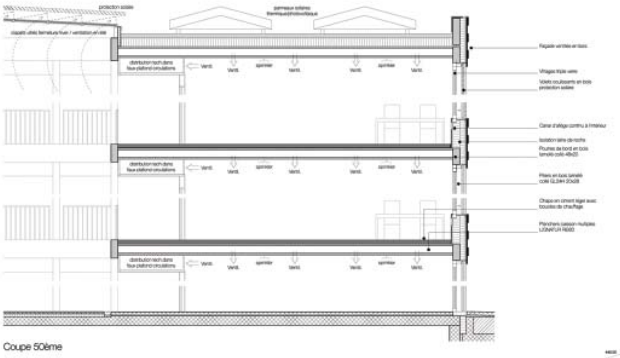

Coupe 50ème

vue intérieure CFA

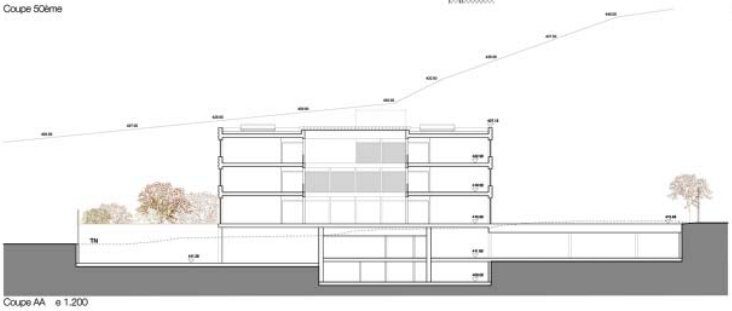

Coupe AA e 1.200

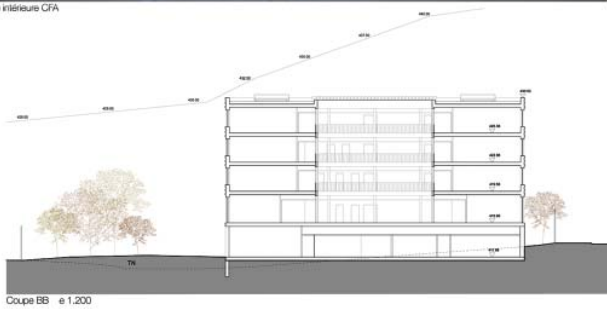

Coupe BB e 1.200

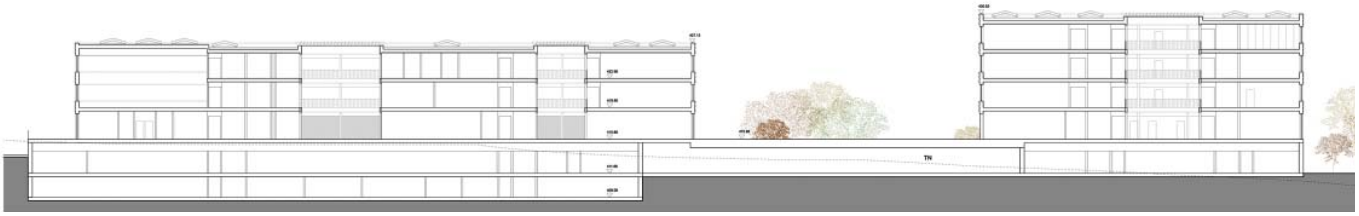

n°9 RUBIK

4ème RANG / 4ème PRIX

Architecture

meier+associés architectes sa / Ingegneri Pedrazzini Guidotti
Sagl / SB Technique SBt SA
Rue du Môle 38 bis / CH-1201 Genève

Collaborateurs

Philippe Meier
Ariane Poncet
Martin Jaques
Ana-Ines Pepermans
Adriano Reis
Camille Wetzel
Boris Lalev
Alexander Moloney

Evaluation

L'implantation du projet est caractérisée par trois bâtiments de tailles différentes. Deux d'entre eux sont alignés le long de la route du Bois-Brûlé, alors que le troisième se décale vers la piste de l'aéroport. La composition dégage une cour commune aux deux programmes du concours, qui distribue les entrées de la police internationale (PI) et du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA).

Cette disposition alternée des volumes contribue à préciser la position des espaces extérieurs et à différencier clairement leur fonction, avec notamment le jardin du CFA d'un côté et la cour des véhicules de la PI de l'autre.

Il en résulte une bonne intégration dans le site et un rapport équilibré des pleins et des vides.

Le traitement topographique est simple et efficace, avec des mouvement des terres, limités et contrôlés.

La circulation des véhicules se fait sur la périphérie de la parcelle ; l'accès au parking des véhicules de sécurité de la PI se fait en contournant le bâtiment par le Sud, alors que celui au parking souterrain profite de la déclivité naturelle du terrain et se fait en contournant le bâtiment par le Nord.

Le CFA prend place dans le bâtiment en forme de « peigne ». La répartition du programme est cohérente : le réfectoire est organisé au sous-sol en relation avec le jardin, la zone d'accès au rez-de-chaussée, les salles multifonctionnelles au 1er étage, puis les dortoirs dans les niveaux supérieurs, disposés autour des cours intérieures. La typologie répond intelligemment aux contraintes phoniques et garantit une lumière naturelle de qualité à l'intérieur du bâtiment.

Cette implantation en peigne et cette répartition du programme en trois volumes impliquent cependant une importante occupation du sol et impactent fortement les espaces extérieurs. Le dégagement proposé pour le bâtiment du CFA est trop exigu, sa qualité encore amoindrie par la présence de la route d'accès qui le contourne.

Par ailleurs, les bureaux d'encadrement situés au premier étage sont trop étroits et ne sont pas exploitables.

La PI occupe les deux autres bâtiments. La majorité du programme s'organise de manière compacte et rationnelle dans le bâtiment le plus haut, autour d'une cour ouverte profonde et d'un atrium. La typologie est bien adaptée et privilégie là aussi l'apport de lumière naturelle dans la profondeur des étages, rendant possible la densité du plan et son réseau de couloirs relativement étroits. Le centre de détention couronne le bâtiment, avec une terrasse à l'air libre en toiture.

Le troisième bâtiment, le plus petit, se trouve en situation exceptionnelle, au centre de la composition. Il accueille les parties du programme de la PI dédiées à l'entraînement physique (salle de gymnastique, fitness et réfectoire).

L'organisation des circulations internes est soigneusement résolue dans ces deux bâtiments.

La simplicité de la grille modulaire formée par les éléments préfabriqués des façades confère à l'ensemble une unité et une certaine élégance, tout en autorisant de légères variations en fonction des différents éléments du programme. Une forme de sérénité et de cohésion émane de cette proposition dont l'échelle domestique est appropriée et convaincante.

Si le jury reconnaît la volonté conceptuelle de se distancer de la simple dualité programmatique en proposant une composition faite de trois bâtiments qui s'insèrent subtilement dans le site, il se questionne cependant sur la situation particulièrement exposée du réfectoire et de la salle de gymnastique, dont la mise en scène évoque une image trop publique et presque vulnérable.

Il doute, d'une part, de la possibilité d'une relation de ce bâtiment avec le CFA et regrette, d'autre part, la fragilité de la galerie qui le lie avec la PI. Cette disposition nuit malheureusement à la dissociation souhaitée des deux programmes.

territoire et paysage
Le site d'implantation des bâtiments pour la Police Internationale (PI) et pour le Centre Fédéral pour requérants d'Asile (CFA) est à considérer selon plusieurs échelles. D'abord celle du grand territoire, définie par la présence du Jura au-delà du tarmac de l'aéroport. Puis l'échelle de l'infrastructure aéroportuaire, à l'intérieur de laquelle les nouveaux bâtiments viennent s'implanter pour marquer une terminaison volumétrique. Enfin, celle de la zone artisanale du Bois-Brûlé, caractérisée par la présence végétale des bosquets existants.

implantation et répartition du programme
Le programme s'inscrit dans une composition articulée et orthogonale, parallèle aux crêtes du Jura, au contour boisé le long du front nord du tarmac et à la piste elle-même. Les affectations sont réparties en trois unités volumétriques identifiables: le bâtiment de la PI à l'ouest, celui des espaces communs au centre et celui du CFA à l'est. Cette agrégation définit spatialement les espaces extérieurs : pour l'accueil général du côté sud, et pour les utilisateurs des locaux du côté nord.

Au centre, une place publique est ainsi créée face à l'accès sur la route du Bois-Brûlé, espace extérieur de référence commun aux deux entités centrale et fédérale. Elle est bordée latéralement par les portiques des entrées principales qui se font face. La limite nord de ce parvis est matérialisée par le léger détachement volumétrique du « pavillon sports et détente » dans lequel un jeu d'espaces à double hauteurs allemds permet d'assurer une perméabilité visuelle vers la piste de l'aéroport et au-delà vers les crêtes du Jura.

A l'ouest, connectée directement à l'aéroport, la cour extérieure des véhicules de la PI est naturellement sécurisée par les façades des bâtiments et par l'enceinte de la parcelle. Cette zone de stationnement bénéficie également d'un accès logistique direct mais sécurisé avec la route du Bois-Brûlé, en contournant le bâtiment de la PI par l'ouest.

A l'est, la cour destinée au désassement des résidents requérants d'asile prend place face au Jura, dans une situation légèrement surélevée par rapport au tarmac de l'aéroport et à la voie d'accès carrossable du parking souterrain de la PI.

La division de ces trois entités, de même que la localisation du parking souterrain sous la PI, assurent la possibilité d'une réalisation par étapes comme souhaité. Les places de stationnement extérieures sont disposées sur le parvis d'entrée, le long de la façade sud du CFA ainsi qu'à l'extrémité est de la parcelle. Le traitement topographique proposé permet de définir un rez-de-chaussée supérieur connecté à la place publique d'entrée au complexe, alors que les deux cours au nord sont connectées aux rez-de-chaussée inférieurs des bâtiments de la PI et du CFA.

organisation des trois bâtiments
Chacun des trois volumes est creusé pour intégrer de la lumière au cœur des ouvrages, dans un principe de composition analogue. Le bâtiment de la PI présente ainsi deux atrium qui font office d'espaces de référence et permettent d'apporter du jour dans les circulations et les grands espaces intérieurs. Le « pavillon sports et détente » offre un patio à ciel ouvert au niveau supérieur, au calme, pour le désassement des utilisateurs. Le bâtiment du CFA est quant à lui composé en « peigne », disposant les chambres des résidents sur trois ailes qui s'ouvrent au sud, à l'abri des nuisances de l'aéroport.

Bâtiment PI
- 1.00 Police Internationale
- 2.00 Centre de Détention Bois-Brûlé
- 3.00 Centre de Coopération Policiers et Douaniers
- 4.00 Logistique / Technique du Bâtiment

Bâtiment CFA
- 1.00 Zone d'entrée
- 2.00 Zone Hébergement
- 3.00 Administration / Externes
- 4.00 Logistique / Technique du Bâtiment

Plan Masse échelle: 1:500

programme interne du bâtiment de la Police Internationale
En lien avec l'aéroport, les secteurs « sécurité et administration » du Centre de Détention administrative prennent place au rez inférieur, de même que les locaux du groupe d'intervention PORTO. Le rez supérieur accueille la zone d'entrée et les organes de pilotage de la centrale des opérations de la PI qui sont disposés autour du patio. Au-dessus du deck d'accueil, un atrium met en relation les niveaux administratifs de la PI (premier et deuxième étage) et le CDPD qui occupe le troisième étage. Au quatrième étage, le secteur « habitat » du Centre de Détention s'organise autour de l'atrium principal complété par un patio à ciel ouvert qui fait office de cour de promenade.

flux intérieurs de la PI
Une attention particulière est accordée à la gestion des flux verticaux intérieurs qui sont dissociés en trois groupes d'ascenseurs disposés dans le bâtiment. Le premier à l'usage exclusif des détenus accompagnés, qui assure le lien interne du Centre de Détention entre le rez inférieur et le quatrième étage, mais permet aussi de connecter le quartier cellulaire de la PI situé au premier étage dans le cas de la remise du détenu par l'OCD à la PI. Le deuxième groupe situé à proximité de l'accueil assure les flux principaux des policiers, des assistants de sécurité publique, des collaborateurs administratifs mais également des visiteurs externes. Enfin le troisième groupe assure les liens logistiques entre la zone de déchargement et les étages, et permet également de répondre aux besoins du groupe d'intervention PORTO dont les locaux administratifs sont situés au premier étage et les locaux d'intervention au rez inférieur.

programme interne du bâtiment sports et détente
Les éléments communs du programme sont disposés dans le « pavillon sports et détente », en connexion avec la PI et le CFA. La salle de gymnastique prend place au rez inférieur, en continuité des vestiaires et du stand de tir. Au rez supérieur, sur une double hauteur, un grand réfectoire mutualisé (PI et CFA) fait le lien visuel avec la salle de gymnastique et le patio supérieur. A l'étage, la salle de fitness et le dojo s'ouvrent tant sur le grand territoire que sur le patio supérieur, zone de détente à l'abri des nuisances.

programme interne du bâtiment du Centre Fédéral de requérants d'Asile
L'accès principal s'effectue au rez supérieur, sur le parvis d'accueil commun, de part et d'autre de la loge de sécurité. La zone d'entrée se déploie conjointement avec les locaux administratifs du Secrétariat d'Etat aux Migrations qui ont un accès direct depuis le rez inférieur, en façade est du bâtiment. Les salles d'attente des différents usagers bénéficient du jour zénithal depuis les jardins suspendus. Un accès indépendant permet le lien fonctionnel souhaité par la police avec les cellules d'isolement.
Le premier étage a une vocation mixte avec les salles multifonctions des requérants en façade nord, alors que les trois ailes sud accueillent les salles de cours, les locaux médicaux et les locaux du personnel d'encadrement. L'hébergement des requérants prend place aux derniers niveaux, à l'abri des nuisances de la piste d'aéroport avec une agréable orientation sud.
Le grand séjour-réfectoire du rez inférieur est mis en relation avec la cour extérieure, alors que contre terre, prennent place les locaux techniques et logistiques.
Ici également, les flux verticaux sont répartis par usagers: les ascenseurs ouest assurent les déplacements des requérants et l'ascenseur est est ceux du personnel d'encadrement, en lien direct avec l'accès extérieur. En situation centrale, un monte-charge assure le flux logistique.

Vue extérieure sur place publique et entrée Bâtiment PI

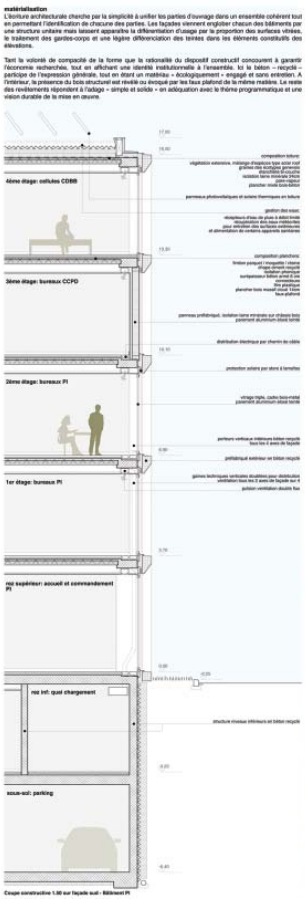

Coupe constructive 1.50 sur façade sud - Bâtiment PI

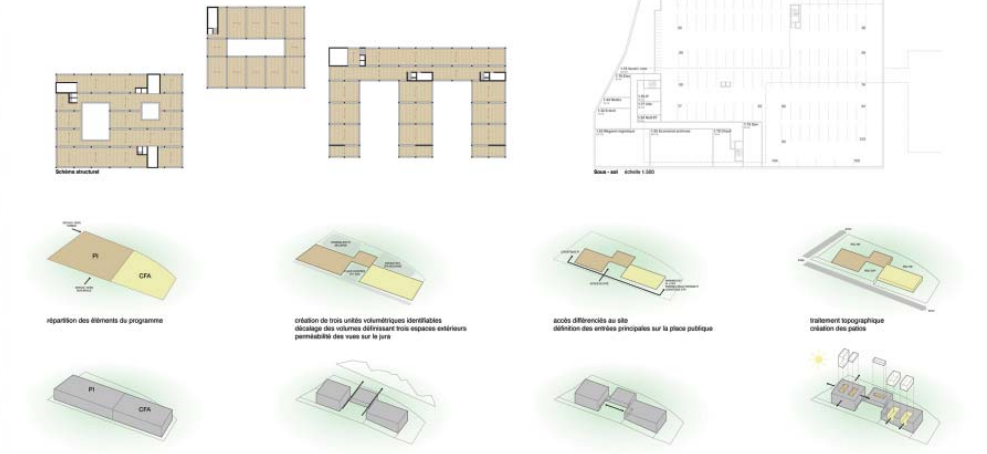

Vue intérieure dans réfectoire commun

n°11 LAURYN HILL

5ème RANG / 5ème PRIX

Architecture

Lacroix Chessex SA / Ingeni SA Genève / Ingénieurs – Conseils Scherler SA
Rue des Cordiers 4 / CH-1207 Genève

Collaborateurs

Hiéronyme Lacroix
Simon Chessex
Olivier di-Giambattista
Yann Bommelaer
Djuna Spagnoli
Célien Malard

Evaluation

L'implantation de deux bâtiments de gabarit similaire se fait de manière douce, s'insérant dans la pente naturelle du terrain.

Le projet tire profit de la topographie, qu'il exploite judicieusement en installant un parking souterrain organisé en demi-niveaux, limitant ainsi le volume d'excavation.

Lauryn Hill propose deux bâtiments autonomes, au plan rayonnant, disposés de part et d'autre de la parcelle. Leurs volumes compacts s'organisent autour de patios intérieurs végétalisés.

Si les équipements sont parfaitement distincts et sans rapport fonctionnel entre eux, ils développent un dialogue harmonieux, adoptant un langage commun : gabarits, traitement des façades, typologie similaires.

Le généreux dégagement entre les deux bâtiments qui résulte de l'implantation accueille l'ensemble des accès ainsi que le stationnement arborisés, orienté vers le Jura.

Ce dégagement commun se prolonge en balcon sur les espaces extérieurs situés en contre-bas : le jardin du CFA et le parking des véhicules spéciaux de la PI avec accès au tarmac.

Une unité se dégage de l'ensemble, pourtant les façades sont subtilement modulées. Leur matérialité est identique pour les deux équipements, mais leur traitement est adapté et reflète la fonction, soit institutionnelle, soit domestique. La nuance réside dans les détails des contrecœurs et des fenêtres.

Les espaces extérieurs couverts, comme creusés dans les volumes, caractérisent les différentes entrées des deux bâtiments.

Chaque bâtiment est organisé de manière concentrique, avec un patio ouvert central et un anneau de circulation qui distribue le programme : une couronne intérieure de locaux (qui donnent sur le patio) et une couronne périphérique (locaux en façade). La typologie permet un éclairage largement composé de lumière naturelle.

Dans le bâtiment du CFA, l'espace de circulation accueille dans chaque couloir des dilatations qui apportent une grande richesse spatiale aux distributions.

Le jury regrette que ce principe n'ait pas pu être développé avec le même succès dans les circulations du bâtiment de la PI.

Le jury relève la qualité de l'organisation du CFA. La typologie des espaces est adaptée et parfaitement maitrisée, les circulations participent à la richesse du plan et proposent des vues sur l'extérieur. Le bâtiment est clair, simple et efficace. Ces qualités ne se retrouvent cependant pas dans le bâtiment de la PI. Son plan est peu convaincant et les circulations nettement moins subtiles et séduisantes que dans le bâtiment voisin.

La volonté des auteurs est d'établir un dialogue entre les deux équipements, tout en préservant leur autonomie, leur intimité. Le projet se nourrit de cette relation antagoniste qui tend à la fois à relier et à distinguer. Il réussit à construire une unité en prenant soin de choisir une homogénéité des façades et des volumes. Malheureusement la décision d'utiliser des typologies similaires en plan apparaît forcée et n'apporte pas de qualités supplémentaires. L'organisation du plan de la PI est contrainte dans ses tentatives de similitudes et est largement en deçà de l'organisation du CFA que le jury a beaucoup apprécié.

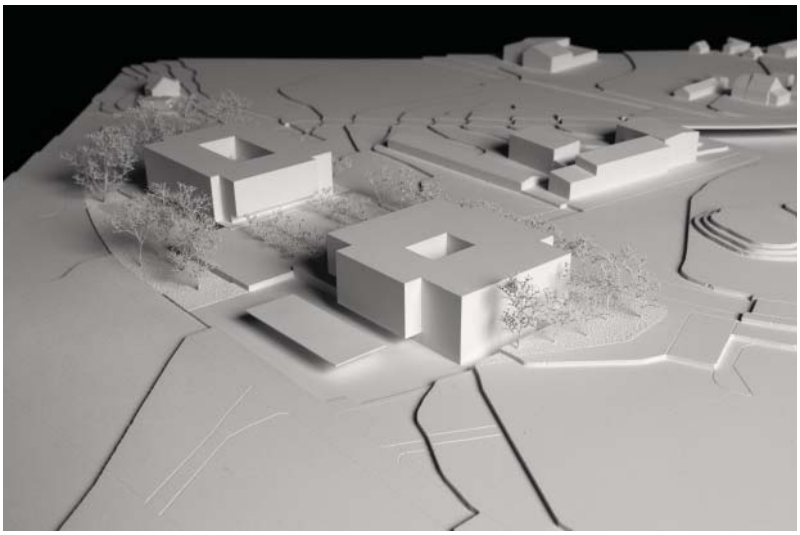

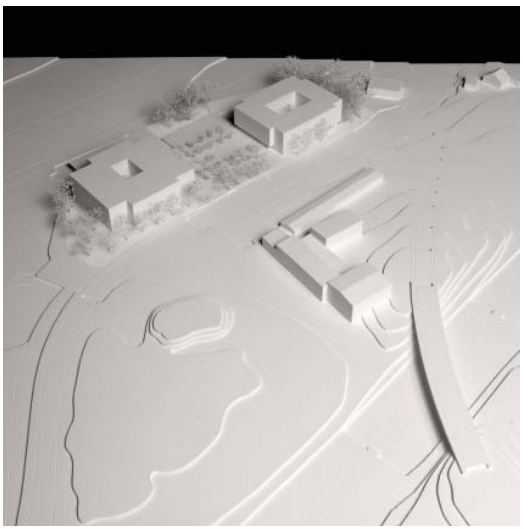

Chemin du Bois-Brûlé

SITE

Le site choisi pour la construction des bâtiments de la police internationale et du centre fédéral pour requérants d'asile n'est pas banal. Etant situé sur une parcelle jouxtant la piste d'aéroport, il participe à la construction du paysage urbain de Genève. C'est même la première façade qu'il offre aux passagers arrivant chez nous en avion. Il s'agit donc d'une vitrine. Ceci est d'autant plus vrai que la parcelle est située en bout de piste exactement à la hauteur ou les avions touchent le sol quand ils atterrissent en venant du nord-est offre une visibilité à tous les passagers situés sur le côté gauche de l'appareils. Les visiteurs situés sur le côté droit verront les bâtiments quand l'avion roulera pour venir se positionner en bout de piste. Bref, le site jouit d'une très grande visibilité. La responsabilité de l'architecte et du maître de l'ouvrage l'est donc tout autant.

IMPLANTATION

L'implantation des bâtiments se fait de manière douce en suivant la pente naturelle : côté aéroport, sur la partie haute du site (niv. +417 m) le bâtiment de la PI et côté Lausanne, sur la partie basse du site (niv. + 412 m), celui du CFA. Cette différence de hauteur de < 5 m permet d'implanter harmonieusement les deux bâtiments dans le site et libère un espace entre les deux volumes pour créer un parking. Ce dernier est également traité de manière paysagère puisqu'il joue sur deux demi-niveaux pour mieux épouser la pente du site. Les autres espaces extérieurs (préau, jeux, sport, etc.) dévolus aux requérants sont également traités avec cette prise en considération de la topographie et proposent des terrasses et/ou cours semi-enterrée et/ou en promentoires.

Les deux volumes bâtis sont très similaires sans être semblables. Ils appartiennent clairement à la même famille puisqu'ils proposent tous les deux une grande compacité, une cour intérieure et des façades rayonnantes sur 360 degrés. Il s'agit de deux bâtiments de même morpho- et typologie. Ce choix dénote une volonté de proposer une architecture urbaine pour ce site compliqué situé entre la piste d'aéroport et l'autoroute. Si les bâtiments ne sont pas formellement exactement identiques, ils possèdent les mêmes caractéristiques morpho- et typologiques et leur manière de dialoguer avec le site est équivalente.

MORPHOLOGIE & TYPOLOGIE

Les deux bâtiments sont de type « ponctuel à plans rayonnants autour d'un espace/noyau central ». Il s'agit d'un choix déterminant car la lecture faite ici du site met en lumière les différentes contraintes du site qui sont à la fois des qualités mais également des défauts. Le plan rayonnant permet d'appréhender le contexte en parfaite harmonie sans devoir trop mettre en avant un côté ou un autre. L'ensoleillement, le vue sur le Jura ou les Alpes, les accès et les nuisances sonores sont autant de contraintes qui ne permettent pas de décider objectivement si un côté est vraiment mieux qu'un autre.

Le contour des deux volumes n'est pas régulier et symétrique. Ils suivent les besoins intérieurs du programme, offre des profondeurs différentes et, avec les porte-à-faux de certaines façades, agrafe les entrées des bâtiments et joue le rôle d'avant-toits. Leur forme extérieure est donc plus libre, plus adaptable et plus organique que l'est une « boîte » pure et rigide. L'image naturelle de la fleur avec son centre et ses pétales est une jolie métaphore pour analyser la composition du projet.

L'organisation intérieure des deux bâtiments suit la logique de la structure florale. Les espaces de distributions sont situés au centre autour de la cour et/ou du noyau. Cela permet une rationalité et une efficacité tout en garantissant à tous les locaux le demandant, de la lumière naturelle.

DEUX PROGRAMMES, UNE EXPRESSION

Même s'il s'agit de deux bâtiments avec des programmes différents, le choix est pris ici de ne proposer qu'une seule expression architecturale. Les façades sont en aluminium étiré gris-vert foncé et sont rythmées par des nervures verticaux offrant un caractère architectural très type : à la vue de ces façades, on est plongé dans l'architecture moderne des années 50-60, qu'il programme n'était jamais exprimé explicitement en façade.

Le projet ne cherche pas à mimiquer un immeuble de Mies ou à en être nostalgique. Au contraire, il cherche à s'en détacher pour trouver sa propre spécificité. L'expression architecturale reste empruntée d'un grand classicisme (proportions, jeu de lumière / ombres, etc.) pour pouvoir sublimer sa fonction et aller au-delà de son simple rôle de bâtiment. Il y a une volonté d'être atemporel, de ne pas créer des bâtiments « à la mode » et de s'inscrire dans une histoire commencée il y a bien longtemps de cela.

Il semblait intéressant de proposer un caractère architectural unique pour les deux bâtiments tout en les différenciant subtilement en prenant deux trames différentes, à savoir 180 cm pour le CFA et 120 cm pour la PI, ainsi qu'en jouant sur la hauteur des contreseurs et la fenestration en 3e plan. Un savant mélange de répétitivité et légères variations confère au projet un caractère harmonieux et spécifique.

CONSTRUCTION

Pour un tel programme mixte (bureaux, logements, dépôts, etc.) à un tel endroit (l'aéroport), il semblait évident de ne pas proposer une architecture qui « suive la fonction » mais bien au contraire une architecture qui sache s'adapter à un monde en perpétuels changements. Les exigences fonctionnelles vont certainement évoluer tandis que la forme, une fois établie, se prête difficilement à des modifications. C'est pourquoi un système constructif adapté aux contraintes est choisi ici : poteaux & poutres. Souplesse et liberté de plans sont proposées.

Un système mixte bois-béton est mis en œuvre : poteaux en béton, poutres en bois, dalles fines en béton et façades rideaux en bois avec un revêtement extérieur en aluminium. Ce système permet de tirer parti au maximum des forces et faiblesses du béton et du bois. Les portées sont réduites, le poids des éléments est réduit, la vitesse de montage est recherchée pour avoir, au final, un projet très rationnel, très performant et très économique.

AGREGATION & SUPERPOSITION

Le bâtiment de la PI est une agrégation de programmes (« » les pétales «) la plus rationnelle et fonctionnelle possible. L'attention est portée sur la qualité des espaces de distribution, leur forme et l'apport de la lumière naturelle, notamment, par exemple, ceux autour de la cour et le long de la salle de sport sur plusieurs niveaux où l'utilisateur va pleinement vivre l'expérience de circuler entre deux vides (la salle & la cour). Rien de révolutionnaire, juste du bon sens et de la qualité spatiale.

Le bâtiment du CFA est, lui, une superposition de programmes organisés autour de d'un noyau et/ou d'une cour. Si une même attention a été portée sur les qualités spatiales des espaces de distribution, une petite expérience est tentée avec un des espaces clefs du programme du CFA, à savoir les dortoirs. La proposition faite ici est de les tourner à 90 degrés par rapport à la typologie standard du dortoir (héritée sur la petit côté de la pièce et face de la porte et lits de part et d'autre des grands côtés de la pièce / type «caserne militaire «). Cette solution offre un bien meilleur éclairage naturel de l'espace et permet à chaque occupant d'avoir les mêmes conditions de vues sur l'extérieur. Il est clair que cette solution « consomme » plus de mètres linéaires de façade mais elle semble bien plus humaine, surtout pour des utilisateurs qui passent quasiment 24h/24 dans le bâtiment durant maximum 140 jours ...

VIE EXTERIEURE

Si les espaces extérieurs du bâtiment de la PI sont fonctionnels et rationnels, ceux du bâtiment du CFA se doivent d'être qualitatifs car les requérants peuvent passer une grande partie de leur journée dehors. Les espaces extérieurs deviennent dès lors aussi importants que les espaces intérieurs. Leur forme, leur spatialité, leur ensoleillement, leurs vues, le dialogue qu'ils entretiennent avec les espaces intérieurs doivent être traités avec la plus grande attention.

Dans le cas du CFA, l'espace-extérieur est traité de deux manières : tout au nord-est du site côté transformateur SIG, une partie de la forêt est maintenue (au replantée si besoin est) et un petit cheminement pédonnier est aménagé sous les arbres. Aux abords immédiats du bâtiment, sur les façades nord-est et nord-ouest, un espace extérieur en-dur est créé. Il s'agit de deux rectangles tenus par l'angle et bordé par un mur qui joue d'éléments ribas : murs de soutènement côté route et côté parking, le mur s'abaisse pour devenir un banc et l'espace s'ouvre vers le Jura. Dévolu aux jeux d'enfants et au sport, il fait office de préau comme dans un bâtiment scolaire. Suivant la topographie du site, il est à la fois semi-enterré ou en promentoire et reste entièrement bien délimité et défini tout en étant bien à l'abri du bâtiment. Enfin, cette stratégie permet de repousser le grillage loin à la limite de la parcelle, afin de ne pas (trop) offrir la triste spectacle d'êtres humains derrière des barreaux ...

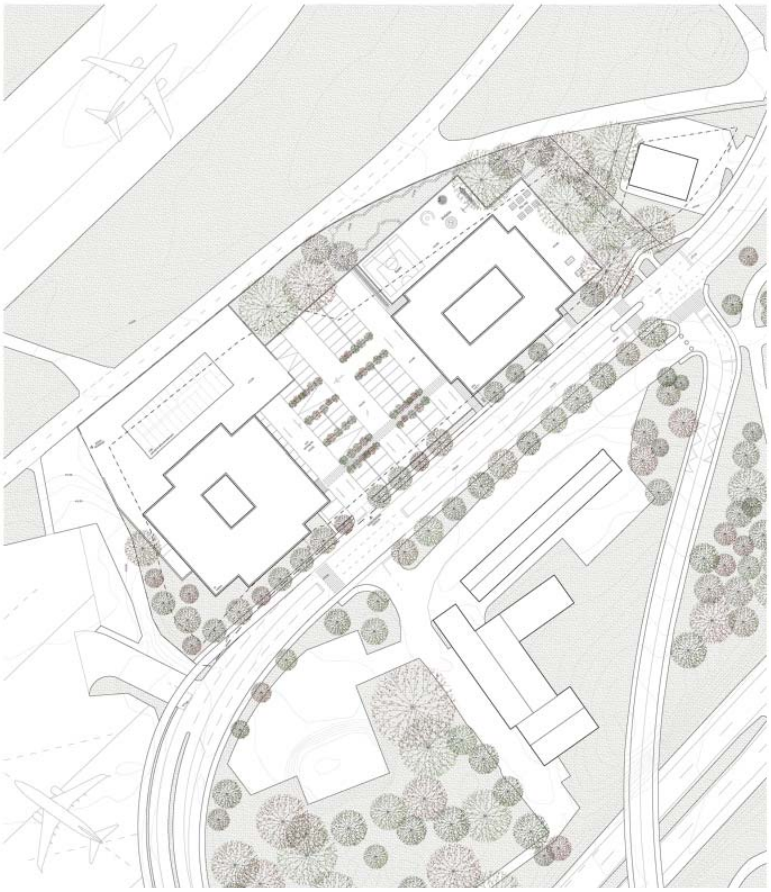

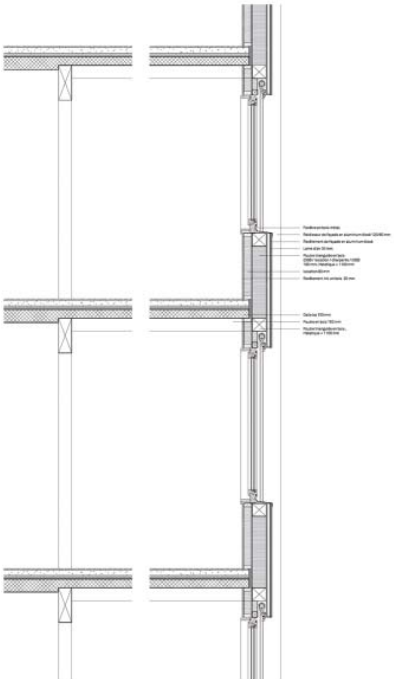

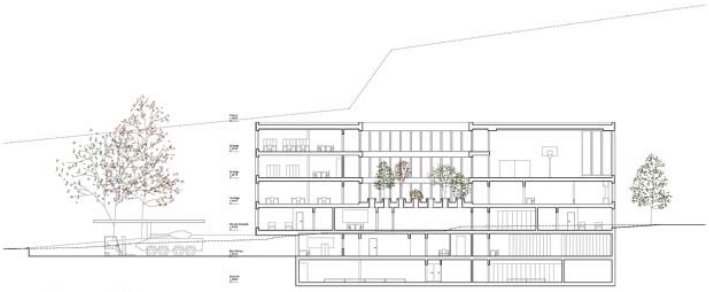

PI | Coupe transversale | 1:200

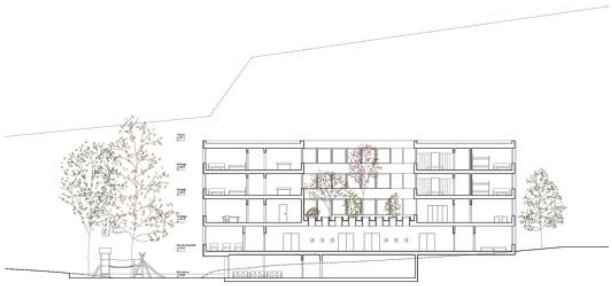

CFA | Coupe transversale | 1:200

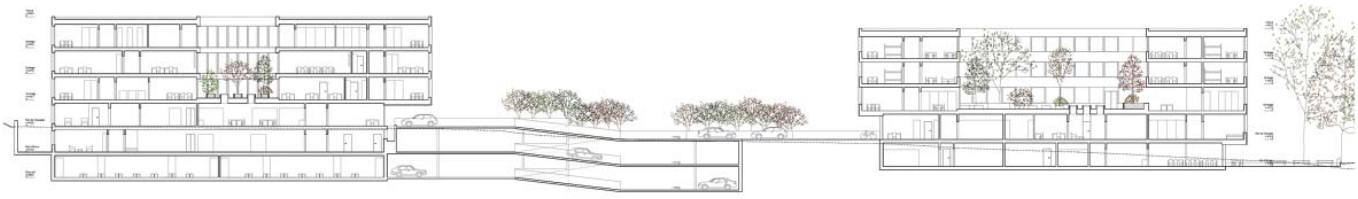

Coupe longitudinale | 1:200

PI | Plan du Rez inférieur | 1:200

CFA | Plan du Rez inférieur | 1:200

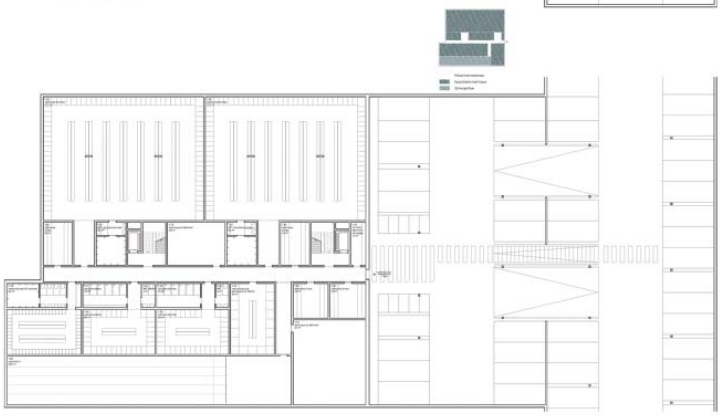

Projets non primés

n°1 TÊTE A TÊTE

Architecture **favre & guth architectes SA / BG Ingénieurs Conseils SA**
Route des Acacias 25, 1211- Genève

Collaborateurs **Daniel Margari**
Andrea Corindia
Maxime Cerutti
Jeremy Meyer
Daniel Szalapsky
Stéphane Calvo
Eric Bayol

n°2 SUPER COP TERRE

Architecture **transversal architectes / Sollertia / Planair SA**
Rue du Petit Chêne 11, 1003 - Lausanne

Collaborateurs Xavier Marlaire
Christian Suter
Raphaël Sauthier
Inês Alecrim
Francesca Mocci
Pablo Gabbay

n°3 TELEMARK

Architecture **W2 Architekten AG / WAM Planer und Ingenieure AG / Basler & Hofmann West AG**
Wasserwerkgasse 10, 3011 - Bern

Collaborateurs Christoph Wild
Fabienne Brand
Lukas Kübli
Jan Micha Thielmann

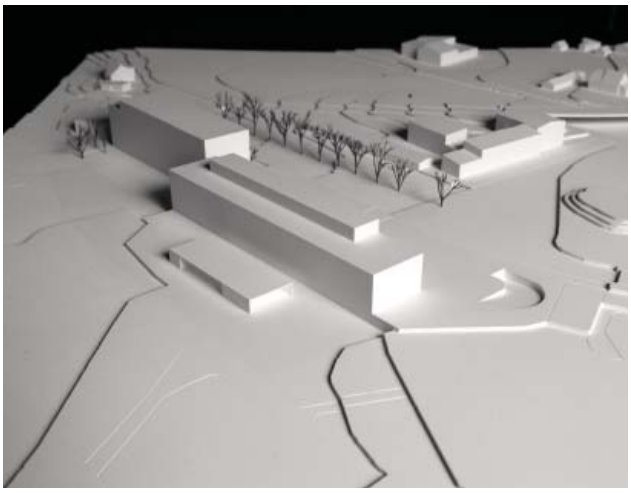

n°6 UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

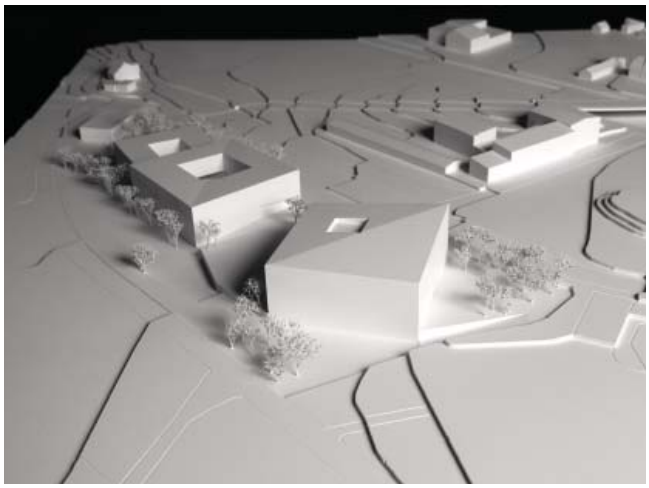

Architecture **LAU-ARCHITECTURE / Ratio-Bois Sàrl/ WEINMANN – ENERGIES SA**
Chemin des Rosiers 2, 1004 - Lausanne

Collaborateurs Jon Irigoyen Garrido
Amaia Guibert Castillo

n°7 AVRIL

Architecture **GD Architectes SA / INGPHI SA Ingénieurs en ouvrages d'art / BETICA SA**
Place d'Armes 3, 2001 - Neuchâtel

Collaborateurs Philippe von Bergen
Laurent Geninasca
Bruno Almeida
Nuno Coehlo
Juan Garcia
Adrien Enz

n°8 TRIO

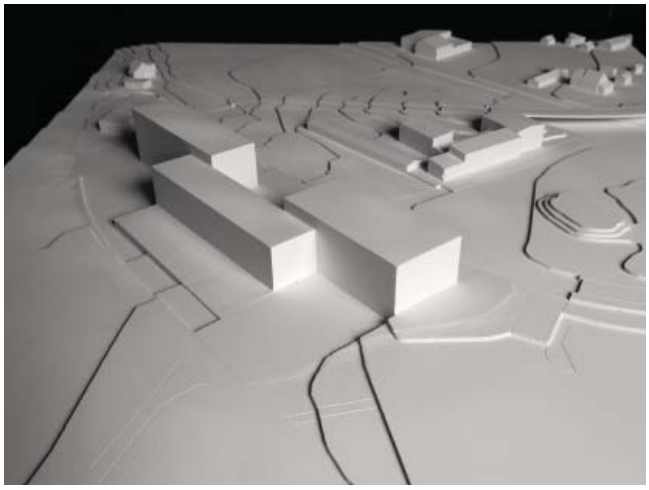

Architecture **Translocal Architecture GmbH / Gex & Dorthe Ingénieurs Consultants Sàrl / BESM SA**
Beatusstrasse 19, 3006 - Bern

Collaborateurs Marko Göhre
Helko Walzer
Nadine Aepfler
Agathe Paoli
Peter Jährig
Stefanie Tröger
Vincent Rasser

n°10 COINCOIN DU BOIS

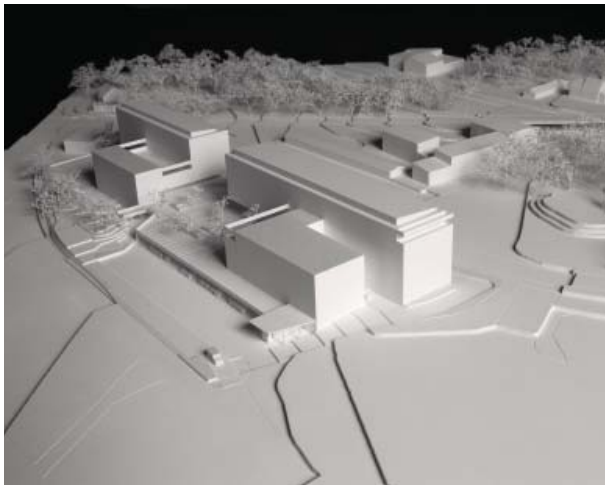

Architecture **Carlo STEFFEN, architecte / MDB INGENIEURS CIVILS ASSOCIES SA EGC – Chuard Ingénieurs conseils SA**
Route de Drize 4, 1227 - Carouge

Collaborateurs Eric Kohler
Stefan Rossetti

n°12 CONCEPT 6

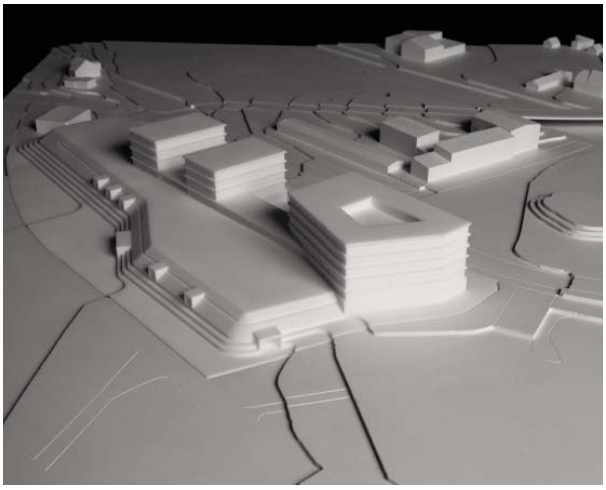

Architecture **HOLDENER ARCHITECTURES SARL / Erbeia Ingenierie Civile SA / Eco-Building Concept Sàrl**
Route de l'Aéroport 5, CP 389, 1215 - Genève

Collaborateurs Anaïs Seraline
Raphael Secret
Clémentine Lemaitre
Emma Mistri
Emilie Zollet
Cédric Payet

n°13 POSITIF

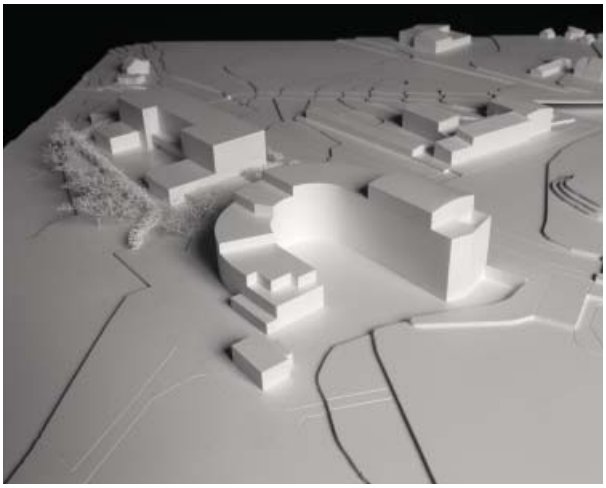

Architecture **KMS architectes SA / B+S ingénieurs conseils SA / Raymond E. Moser SA**
Avenue d'Aïre 7, 1203 - Genève

Collaborateurs Patrick Corbat
Jean-Jacques Tschumi
Marc Thibaut
Philippe Pochelon

n°15 THEMIS

Architecture **Thomas Wegener en association avec ass architectes associés sa / EDMS SA / SB technique SBt SA**
Av. de Rumine 29, 1005 - Lausanne
Av. du Lignon 40, 1219 - Le Lignon,

Collaborateurs Félix Stämpfli, Carlo Zumbino
Michel Beltrami, Matthieu Bölzer
Hugo Chalopin, Line Grosjean
Joao Mouta
Thomas Wegener

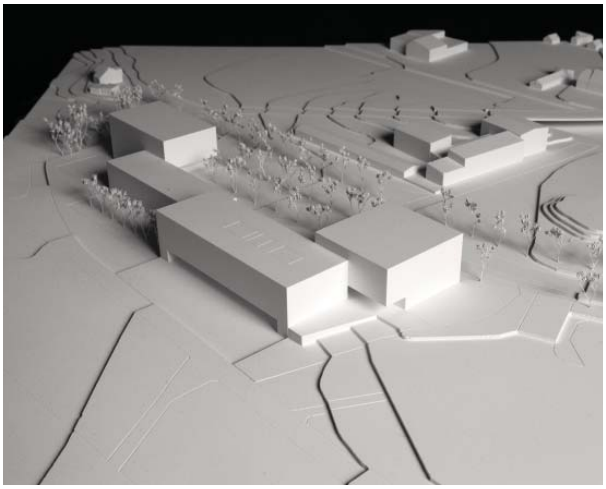

n°16 PERSPECTIVE AERIENNE

Architecture **de Planta et Portier Architectes SA / SGI Ingénierie SA / RAPP Technique du bâtiment SA**
rue Blavignac 10, 1227 - Carouge

Collaborateurs Johann Leresche
Constantin Trifan
Javier Armengol
Bruno Kaenel
Anthony Micoud

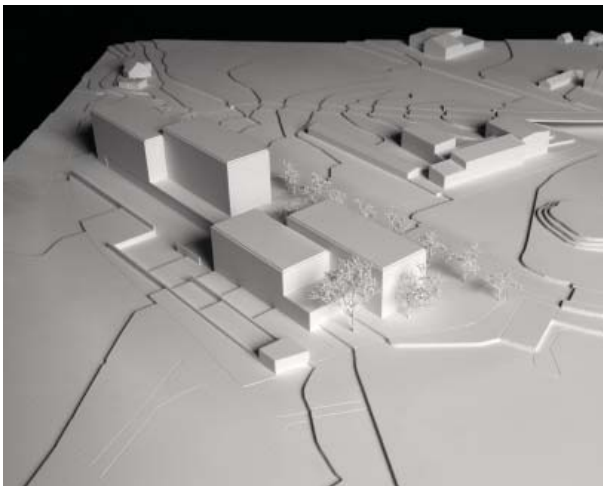

AMO du concours
MIDarchitecture sàrl
Rue Louis-Favre 27
1201 Genève

Photos des maquettes et graphisme
Kathelijne Reijse Saillet
Chemin du Stade 20
1252 Meinier